

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Pays de la Loire



ENTREPRISES ET PAYS DE LA LOIRE

Le Magazine du MEDEF
Pays de la Loire

Moulin à Jardi-sur-Mer (Vendée) © Denis Lurain

n°18
Octobre 2021

À L'AIR LIBRE...

SOMMAIRE

L'ACTUALITÉ DU MEDEF NATIONAL

La REF à l'air libre : retour sur le grand rendez-vous de la rentrée.....	4
Libre OU vert ou libre ET vert ?.....	5

L'ACTUALITÉ DU MEDEF PAYS DE LA LOIRE

Une nouvelle charte, un nouveau nom, mais un magazine toujours à votre écoute.....	6
Élections dans les CCI : scrutin du 27 octobre au 9 novembre 2021.....	7
L'actualité des adhérents du MEDEF Pays de la Loire.....	8

TRANSFORMATION ET COMPÉTITIVITÉ

Sortie de crise sanitaire : les acteurs de l'international se mobilisent pour soutenir les entreprises de la région.....	10
Plan de relance année 1 : bilan pour les Pays de la Loire.....	11
Business Transmission 49, un outil transposable aux autres territoires pour accélérer les cessions-acquisitions.....	11
« Cultivons l'avenir ensemble » ou comment (ré)concilier agriculture et société.....	12
Dantzig 2021 : le secteur des armées, champ libre pour les entreprises ligériennes.....	13

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Foncière Logement, un acteur atypique au service de la transformation des territoires, des entreprises et des salariés.....	14
Les Ligériens invités par la Région Pays de la Loire à participer à une enquête publique pour construire l'avenir du territoire.....	15
Visitez Nos Entreprises : faire rayonner le tourisme économique en Pays de la Loire.....	15
Les MEDEF Bretagne et Pays de la Loire cosignataires d'un avis défavorable sur le Sdage 2022-2027.....	16
Les Pays de la Loire, de la région programme à la collectivité.....	17

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Histoire de l'espace régional des Pays de la Loire I - Des Celtes aux Vikings.....	18
---	----

EMPLOI ET COMPÉTENCES

Évaluation de la loi « Avenir professionnel » et propositions des partenaires sociaux.....	20
Comparaison européenne du calcul des allocations chômage.....	21
Niveau de diplôme/niveau d'emploi : l'impossible adéquation ?.....	22
À la Fab' Academy, les compétences d'aujourd'hui préparent l'industrie de demain.....	23
La ministre du Travail Elisabeth Borne en visite dans les locaux de l'Apec Pays de la Loire.....	23

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET RSE

Entrepreneurs et entreprises contributives, pour un avenir durable.....	24
FARE : la stratégie RSE de la branche Propreté.....	24
Global Compact : le Mouvement des Entreprises de France s'engage !.....	25
150 dirigeants lancent la Convention des Entreprises pour le Climat.....	26
Transition écologique : la Fédération bancaire française (FBF) épaulé les entreprises.....	27
Décarboner, une nécessité.....	27

MISSIONS RÉGALIENNES ET MANDATS

Promulgation de la loi visant à réformer la santé au travail.....	28
La réforme de l'Assurance chômage appliquée progressivement.....	29
Relance, sortie de crise : ce que l'Urssaf peut faire pour vous.....	30
Dîner-débat à Nantes avec Action Logement.....	31
Calendrier statutaire 2022.....	31
Les mandats.....	31

Directrice de la publication **Frédérique Barreau**

Rédactrice en chef **Isabelle Garreau**

Conception-Réalisation **Cécile Fraboul**

Rédaction **Samuel Tual - Frédérique Barreau - Isabelle Garreau - Stéphane Lepron - Jean-Baptiste Drouet - Cécile Fraboul - Ghislain de La Gatinais**
Ont collaboré à ce numéro **CCI Pays de la Loire - Urssaf Pays de la Loire - Apec Pays de la Loire - Hervé Pillaud - Valérie Tamagny-Ferrier**

MEDEF Pays de la Loire
168 route de Saint Joseph
44300 Nantes

medef-paysdelaloire.fr



À L'AIR LIBRE !

À l'air libre ! Thème du Rassemblement des entreprises de France (REF) pour cette rentrée. Plus que jamais, le mot « liberté » est dans tous les esprits.



Pour tous, la liberté, c'est la liberté d'oser et de rêver, de rire et d'aimer, de vivre. Pour les entrepreneurs que nous sommes, c'est la liberté de créer et d'entreprendre. D'être soi et de décider.

La crise sanitaire impose une réflexion approfondie sur la liberté. Elle nous oblige à trouver le meilleur équilibre entre contrainte sanitaire et préservation des libertés individuelles, entre libertés individuelles et bien commun.

Ce concept de liberté, inscrit dans notre devise nationale, nous rappelle un autre concept : celui de la responsabilité !

La liberté n'a de sens que lorsqu'elle découle d'un système de droits et de valeurs qui l'encadre.

Elle suppose donc une prise de responsabilité.

Responsabilité de soi, responsabilité des autres.

« *Ceux qui défendent que la liberté individuelle est supérieure à tout, y compris au souci du bien commun, ont tort.* » Nous partageons cette analyse du Président du MEDEF et y voyons, tout comme lui, une vision égocentrée de la liberté, une négation de l'autre.

Il n'y a pas de liberté non plus sans vérité.

L'un des rôles des entrepreneurs est de dire la vérité en regardant les faits et en en parlant. En parlant de la vérité scientifique et du progrès technologique comme véritable source de croissance. En parlant de la vérité écologique et du grand défi qui s'impose à nous en matière de transition énergétique. En parlant de vérité économique et de la nécessité d'engager certaines réformes.

Aujourd'hui, le principal obstacle au développement de notre économie, c'est le recrutement !

Si les perspectives de reprise et de croissance sont plutôt positives, la persistance de l'épidémie, les perturbations d'approvisionnement et surtout les difficultés pour trouver des candidats au travail ralentissent les perspectives de reprise.

Si la catastrophe annoncée de la destruction de 700 000 emplois n'a pas eu lieu, c'est grâce à la politique de soutien de l'économie mise en place

par l'État et les Régions (en particulier la nôtre) et grâce surtout à la grande capacité de résilience des entrepreneurs. Cependant, le rapport au travail a été modifié pendant la crise et nous commençons à en percevoir les conséquences. L'altération de l'activité a mis en évidence les difficultés à faire revenir certains collaborateurs sur le lieu de travail (avec un PNE encore trop rigide), les difficultés de recrutement dans la plupart des secteurs d'activité et les difficultés pour une jeunesse en perte de repères à choisir son orientation et à se positionner sur le marché du travail. Le travail à distance a aussi conduit les salariés à mettre vie privée et cadre de vie en première place de leurs préoccupations. Si ces phénomènes sont pour certains directement liés à la crise, d'autres existaient avant et se sont amplifiés : inadéquation entre offre et demande d'emplois, inadéquation des compétences disponibles face aux nouveaux besoins des entreprises, système de formation inadapté aux nouveaux enjeux.

Comme souvent, la solution ne sera pas simple et les réponses seront multiples.

L'annonce de la mise en place de la réforme de l'Assurance chômage à compter du 1^{er} octobre va dans le bon sens. En Pays de la Loire, nous saurons être en première ligne pour apporter notre contribution aux côtés de l'État et de l'exécutif régional. Deux rendez-vous nous permettront de porter nos propositions : les élections consulaires territoriales et régionales, pour partager notre projet régional avec nos nombreux candidats MEDEF, et, le 20 décembre prochain, un débat d'entrepreneurs sur l'enjeu de la Présidentielle, intitulé *Faire réussir la France*. Des mois à venir palpitants, aux enjeux forts pour nos entreprises et notre territoire.

Vive les Pays de la Loire ! Vive l'entreprise !

Samuel Tual
Président du MEDEF Pays de la Loire

La REF à l'air libre : retour sur le grand rendez-vous de la rentrée

Par Frédérique Barbeau

Les 24, 25 et 26 août derniers, le MEDEF organisait à l'hippodrome ParisLongchamp sa traditionnelle université d'été, baptisée la REF (Rencontre des Entreprises de France). L'occasion de faire un point sur nos libertés. « A l'air libre ! » était le thème de cette édition 2021 pour une grande respiration et une promesse d'avenir, alors que nos libertés – crise sanitaire oblige – ont été rognées, écornées, rythmées par des attestations et des injonctions. Où en sont nos libertés ? Liberté de mouvement, de penser, de commercer, de créer, etc. Geoffroy Roux de Bézieux a ouvert les débats en grand avec celles et ceux qui font l'actualité, parmi lesquels cette année – et pour la première fois à la REF – des acteurs économiques et politiques venus de plusieurs pays francophones. La REF s'est donc muée en REF Francophonie (pour Rencontres des entrepreneurs francophones) le temps d'une journée, celle du 24 août. Étaient présentes des délégations venues de quatre continents, ainsi que des chefs d'État et des personnalités de premier plan pour sceller une communauté d'affaires francophone unique au monde (voir encadré). Sous le haut patronage d'Emmanuel Macron, président de la République, cette REF Francophonie a permis d'aborder de nombreux sujets : les villes francophones, les grands projets catalyseurs de croissance, l'énergie (hydrogène), la souveraineté alimentaire, le numérique comme levier pour la francophonie, l'industrie, la formation professionnelle, l'assurance, le financement de la croissance et enfin la place du français dans le monde des affaires. Au final, **ce sont plus de 600 chefs d'entreprises de 31 nationalités différentes et 27 délégations patro-**



La REF21 sur l'hippodrome ParisLongchamp, une grande respiration et une promesse d'avenir, notamment à travers la francophonie des affaires

nales qui se sont réunis de manière inédite pour former un futur réseau de la francophonie économique, à l'initiative de Fabrice Le Saché, porte-parole du MEDEF.

Le lendemain, 25 août, la REF « classique » a repris ses droits, Geoffroy Roux de Bézieux lançant l'après-midi avec une question : que reste-t-il de nos libertés ? Ouverts par un discours de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, **les conférences, keynotes et échanges se sont succédé pendant deux jours autour du thème de la liberté.** Un fil rouge pour un tour complet du sujet autour de quelques binômes : liberté et sécurité, liberté et contraintes sanitaires, liberté et responsabilité, liberté et écologie, woke culture et liberté, laïcité et liberté, souveraineté et libre échange, liberté de mouvements et mobilités, femmes et libertés dans le monde. Sans oublier

la liberté d'information, le coût de la liberté, les sentinelles de la Liberté, l'Europe, la paix et les libertés, le combat pour la liberté, la liberté de création. **Un programme dense qui s'est conclu avec l'accueil de champions olympiques, d'athlètes et de jeunes talents,** tandis que la France se prépare à devenir le plus grand terrain de sport du monde avec la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques en 2024.

👉 L'ensemble de la REF21 est à retrouver en replay ici : laref.org

La REF Francophonie

UNE PREMIÈRE !

Les pays francophones représentent aujourd'hui 16 % du PIB mondial, avec un taux de croissance moyen de 7 % (avant la pandémie). Dans la pratique, deux pays partageant des liens linguistiques tendent à échanger environ 65 % plus souvent que s'ils ne parlaient pas la même langue. Comment construire une action plus efficace autour de la francophonie économique ? Quels sont les secteurs clés où une coopération prioritaire est possible ? Comment mieux valoriser les économies francophones ? La REF a permis de riches discussions et avancées sur ces points.



Libre OU vert ou libre ET vert ?

Est-on condamné à restreindre nos libertés pour préserver la planète ? Comment faire pour ne plus opposer écologie et économie ? Lors de la REF21, les participants au débat n'ont pas manqué d'arguments pour prendre position. Pour Barbara Pompili, « on ne doit pas se demander quelles sont les libertés que l'on va perdre maintenant, mais quelles sont celles que l'on perdra si on ne fait rien. L'État est là pour donner des impulsions et apporter un cadre, mais les entreprises ont un rôle crucial à jouer. » Confirmant que l'espèce humaine est au pied du mur, la glaciologue Lydie Lescarmonnier est convaincue que « l'anticipation peut permettre de réduire les dégâts et de gagner un peu de liberté. » Être proactif, c'est ce qui guide ENGIE, selon Catherine MacGregor : « Nous avons trois défis à relever : décarboner l'énergie, s'assurer d'un approvisionnement sécurisé avec une maîtrise des coûts et atteindre l'acceptabilité des nouveaux projets. » Carole Delga considère que les Français sont mûrs pour franchir le pas. « Pour être libres, nous devons être verts. Et pour être vert il faut être libre, sans oukase mais dans un collectif d'accompagnement. » Refusant le terme d'écologie punitive, Pierre Hurmic estime que « les maux sont plus libéricides que les politiques qui les combattent [...] Certains comportements, comme celui de pollueur, nuisent à la santé. » Patrick Martin rappelle que « les entreprises sont déjà capables de se prendre en main toutes seules » et que le MEDEF est moteur. « Nos 190 000 adhérents, dans tous les secteurs d'activité, ont une conscience aiguë des enjeux environnementaux et de biodiversité. » La façon de produire plus propre sans que la tonne de carbone évitée coûte trop cher à la collectivité, a, sans surprise, conduit à la question du nucléaire. Pour Bernard Accoyer, « le nucléaire est un atout pour la France. On a besoin de nucléaire et de renouvelable. Vouloir fermer des réacteurs qui peuvent encore fonctionner dix ou vingt ans, selon l'Autorité de sûreté nucléaire, est un gaspillage et nous fait perdre toute chance de respecter les objectifs climatiques qui sont les nôtres. »

L'horizon pour savoir si nous serons libres ET verts ou libres OU verts est proche. Patrick Martin déplore que, d'une manière générale, les études d'impact soient quasi inexistantes dans les textes, les projets et propositions de loi. « Ça a été singulièrement le cas pour la loi Climat et Résilience. Et Dieu sait si le MEDEF, de bonne foi et dans un esprit constructif, a alerté sur ce point-là. Un rapport récent de Bloomberg dit que pour atteindre l'objectif impératif de neutralité carbone pour la planète en 2050, les coûts pour l'économie et les agents économiques seront entre 95 000 Md\$ et 153 000 Md\$. C'est pourquoi il nous faut, dans tous ces débats, poser tous les sujets », conclut Patrick Martin.

¹ Bernard Accoyer, ancien président de l'Assemblée nationale, président de patrimoine nucléaire et climat, Carole Delga, présidente des Régions de France, présidente de la région Occitanie, Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, Lydie Lescarmonnier, glaciologue, Catherine MacGregor, directrice générale d'ENGIE, Patrick Martin, président délégué du MEDEF, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique.



VERBATIM

« La France consacre une part trop faible de ses investissements à la recherche et recule dans les classements internationaux. Ce n'est pas une fatalité, nous pouvons y apporter des solutions rapides. La recherche est un investissement sur l'avenir. »

4 août - Twitter

« Il faut mettre un terme au "quoi qu'il en coûte", il faut réserver le soutien public à ceux qui en ont encore besoin. »

24 août - Le Figaro

« Si j'ai choisi le thème de la liberté pour la REF21, c'est d'abord parce que cette idée a été largement pervertie depuis quelques mois par tous ceux qui s'en réclament mais sans en assumer les exigences. »

25 août - Twitter

« La transition environnementale est un sujet trop grave pour le laisser devenir un combat idéologique entre les seules mains des politiques. »

25 août - Twitter

« Le prochain président de la République devra s'appuyer sur l'entreprise pour réunir le pays. Il devra aussi s'appuyer sur les partenaires sociaux. Nous serons là car c'est bien l'unité nationale qui est en jeu. »

25 août - Twitter

« Il ne faut pas engager de réforme des retraites avant l'élection présidentielle. Ce n'est pas une réforme facile, elle touche tout le monde. »

2 septembre - RMC Bourdin direct

« Il est vital que le gouvernement se tienne aux côtés des acteurs de la réindustrialisation du pays, surtout lorsqu'il s'agit de santé. »

3 septembre (au sujet de Sanofi) - Twitter

« Les entreprises françaises sont des acteurs essentiels de la transition écologique et de l'essor d'un capitalisme décarboné. »

9 septembre (à propos d'Innovation)
Université des Entrepreneurs du MEDEF Côte d'Or

« On le voit bien aujourd'hui, ce qui fait la puissance des États-Unis ou de la Chine, c'est leur puissance économique. »

21 septembre - France Inter

Geoffroy Roux de Bézieux
Président du Medef



Une nouvelle charte, un nouveau nom, mais un magazine toujours à votre écoute

Par Frédérique Barbeau



été choisi au lancement de la publication en février 2018 car elle était initialement destinée à nos 275 mandataires. Depuis, notre magazine a élargi sa cible, ce dont nous nous réjouissons. À côté de nos adhé-

s'est tout naturellement imposé. Le contenu, lui, reste construit autour de l'actualité du MEDEF Pays de la Loire, de nos quatre commissions (Transformation et compétitivité, Attractivité des territoires, Emploi et compétences, Engagement sociétal et RSE) et de nos missions régaliennes. Le magazine s'enrichit de deux pages sur l'histoire du développement économique de la région, l'analyse historique permettant de mieux comprendre le développement économique actuel du territoire et le rôle de ceux qui l'ont façonné, entrepreneurs et politiques. Maîtriser l'histoire économique ligérienne, c'est améliorer l'interprétation de certaines situations et de certains choix politiques locaux, c'est mieux comprendre l'identité de notre région. **Ce premier numéro new look - mais déjà le 18^e - fait du thème de la récente REF son fil rouge : « À l'air libre »,** comme les ailes d'un moulin à vent de Jard-sur-Mer, en Vendée, qui en illustre la couverture.

Le MEDEF a changé son logo et sa charte graphique, ce qui nous a conduits à revoir totalement le visuel de notre magazine. Son contenu, lui, reste au plus près des attentes de nos adhérents

rents, il est aujourd'hui ouvert à tous les acteurs économiques ligériens, ainsi qu'aux acteurs institutionnels. Il s'adresse donc aux entreprises ET au territoire. **Entreprises ET Pays de la Loire** est le nom qui

Le 6 juillet dernier, lors de son Assemblée générale, le MEDEF a acté le changement de son logo et de sa charte graphique. Vingt-deux ans que le Mouvement des entreprises de France était représenté par trois visages : celui du dirigeant, celui du salarié et celui de l'actionnaire. Le logo qui a été choisi pour incarner l'action du MEDEF rappelle que nous sommes un collectif d'entreprises de toutes tailles, de tous les secteurs et de tous les territoires. La crise de la Covid-19 a montré l'attachement des Français à l'entreprise et souligné que la réactivité, l'inventivité, la créativité viennent des entrepreneurs et de leurs salariés. En remettant l'entreprise au cœur de son identité, le MEDEF s'inscrit dans ce mouvement qui fait de l'entreprise plus qu'un acteur économique, un acteur de la société tout entière. Pour le MEDEF Pays de la Loire, l'une des premières déclinaisons de ce changement concerne ce magazine qui, comme vous le constatez, fait peau neuve. Nous avons réfléchi à un nouveau nom. 275 magazine avait

20 décembre 2021 - 17h30
Terra Botanica, Angers

✓ **À VOS AGENDAS !**

Les quatre commissions du MEDEF Pays de la Loire se sont réunies le 28 septembre dernier, afin de définir une feuille de route pour cette fin d'année et pour 2022. Elles ont aussi travaillé à la préparation d'un forum « **Présidentielle 2022** » qui aura lieu le 20 décembre prochain.

Entrepreneurs et mandataires échangeront sur :

- le rôle de l'État et des collectivités territoriales dans le développement économique et la souveraineté,
- le rôle des entreprises dans les transitions,
- le rôle de la démocratie sociale, ainsi que sur le progrès et l'innovation.

Élections dans les CCI : scrutin du 27 octobre au 9 novembre 2021

Par Frédérique Barbeau



Du mercredi 27 octobre au mardi 9 novembre 2021



Établissements publics de l'État gérés par des chefs d'entreprise élus (entrepreneurs, commerçants, industriels, prestataires de service), les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) ont pour mission d'accompagner les entrepreneurs de nos territoires. Elles participent au développement de l'économie locale et assistent près de trois millions d'entreprises, de la création à la transmission en passant par toutes les étapes de leur développement. Leurs conseillers contribuent à les rendre plus compétitives dans différents domaines : formation, numérique, international, développement commercial, recherche de financement, ressources humaines, développement durable ou encore performance industrielle. Les CCI gèrent également des équipements utiles aux territoires et sont aux côtés des élus pour rendre nos régions plus attractives, avec un objectif commun : dynamiser l'économie locale. En Pays de la Loire comme dans les autres régions françaises, le scrutin à venir désignera pour les cinq années à venir les représentants du monde économique. Des chefs d'entreprise élus par leurs pairs pour représenter les intérêts des entreprises ligériennes et favoriser le développement économique et entrepreneurial de chaque département. Le vote des entrepreneurs est donc déterminant. Dans notre région, le corps électoral est composé de près de

trois millions d'électeurs répartis en trois collèges : commerce, industrie et services)

Peuvent voter :

- à titre personnel : les commerçants immatriculés au Registre du commerce et des sociétés (RCS), les chefs d'entreprises individuelles inscrits au Répertoire des métiers et immatriculés au RCS, leurs conjoints collaborateurs et, sur demande, les capitaines de la marine marchande, les pilotes lamaneurs et les pilotes de ligne ;

En novembre, les CCI renouvelleront leur assemblée pour une durée de 5 ans, le vote des entrepreneurs est donc très important. Pour la première fois, le scrutin se fera uniquement par voie électronique

- par l'intermédiaire d'un représentant : les sociétés commerciales par la forme, les établissements publics industriels et commerciaux et leurs établissements secondaires.

La campagne électorale officielle se déroulera du 27 octobre au 9 novembre 2021. Les électeurs pourront consulter les listes des candidats à partir du 27 octobre sur la plateforme de vote qui sera communiquée avant le début de la campagne. Ils recevront les instruments nécessaires au vote par voie électronique (identifiant et code d'accès) - seul mode retenu cette année - et seront invités à se prononcer le 9 novembre 2021 avant minuit. En application de la loi de 2014 sur la

parité femme/homme, les élections à la CCI région impliquent que les candidats se présentent en binôme avec un candidat titulaire et un candidat suppléant de sexe opposé. Si le binôme est élu, le titulaire siègera à la CCI région et à la CCI territoriale, le suppléant uniquement à la CCI territoriale. La loi devrait favoriser la présence de femmes dirigeantes d'entreprises au sein des CCI, tant régionales que territoriales (locales ou départementales).

La campagne électorale des candidats se terminera le lundi 8 novembre 2021 à 00h00. À l'issue du scrutin, dont les résultats seront proclamés le 12 novembre 2021 au plus tard, les préfets de région procéderont à l'installation des CCIT, des CCIL et des CCID d'Ile-de-France jusqu'au 30 novembre 2021 et à celle des CCIR jusqu'au 14 décembre 2021.

5 ans

DURÉE DU MANDAT

Les candidats se présentent seuls ou au sein d'un groupement de candidatures. Ils peuvent également appartenir à des organisations patronales. Pour les Pays de la Loire, les MEDEF territoriaux présentent des listes dans chaque département.

CCI Mayenne : www.mayenne.cci.fr/votre-cci/elections-2021

CCI Le Mans Sarthe : www.lemans.sarthe.cci.fr/elections

CCI Vendée : www.vendee.cci.fr/elections

CCI Nantes St Nazaire : nantesstnazaire.cci.fr/elections

CCI Maine et Loire : www.maineetloire.cci.fr/elections

L'actualité des adhérents du MEDEF Pays de la Loire

Par Isabelle Garreau



Universités des Entrepreneurs Mayennais (UEM 53), une édition « No Limit » !?

Du « No Limit » à « Nos Limites », le rendez-vous incontournable de la rentrée pour 1200 participants

Nouveau lieu, nouveau format, avec un programme 100 % collectif qui reflète la capacité de notre territoire à œuvrer ensemble : le 9 septembre dernier, la 3^e édition des UEM 53 a rassemblé les entrepreneurs et l'écosystème, en associant pleinement la jeunesse. **Intervenants et étudiants ont évoqué de concert leurs visions du « No Limit » ou comment rendre nos rêves possibles.** Avec une équation qui concilie les moteurs du « No Limit » avec les forces de « Nos Limites », folie, rêve, ambition, confiance en soi permettent de réaliser des projets impossibles.

Les entrepreneurs mayennais ont associé leurs homologues des départements limitrophes à cet événement et les y ont conviés. L'occasion de renforcer nos liens en territoire et de faire découvrir l'Espace Mayenne, un nouveau totem d'attractivité « No Limit » ! L'occasion aussi de confirmer aux étudiants que nos portes restent ouvertes, la jeunesse est là pour nous bousculer, son audace et son inventivité ne connaissent pas de limites et ne doivent pas en connaître.

Les personnalités intervenantes nous ont fait vibrer, de Marc Lièvremont à Stéphanie Gicquel, en passant par Bertrand Badré. Elles nous ont incités à nous dépasser, à franchir nos limites.

Les Universités des Entrepreneurs Mayennais 2021 ont permis d'enrichir nos réflexions sur ce monde qui s'ouvre désormais à nous et sur les mutations que nous vivons. Bravo à tous les acteurs de cet événement, grâce à eux, c'est la Mayenne qui gagne !



Assemblée générale du MEDEF Sarthe

Réélection de Karel Henry à la tête du MEDEF 72, en présence de Samuel Tual et de Patrick Martin, vice-président du MEDEF



Le 14 septembre dernier, le MEDEF Sarthe a eu le plaisir d'accueillir Patrick Martin à l'occasion de son Assemblée générale, au cours de laquelle Karel Henry a été réélue présidente et un nouveau Conseil d'administration nommé.

Une restitution de l'enquête des besoins en compétences du territoire a par ailleurs été présentée, confirmant que la quasi-totalité des entreprises sarthoises en recherche de compétences peinent à recruter, alors

même que le taux de chômage reste à un niveau élevé. Si les raisons sont multifactorielles (formations pas toujours adaptées, freins à la mobilité, manque d'anticipation des besoins...), le MEDEF Sarthe a décidé d'agir et se veut force de proposition pour mettre en place des actions dans les mois à venir.



Mobilisation des entreprises vendéennes pour les jeunes

Une nouvelle plateforme de recherche de stage en Vendée, de la 4^e au bac+5



La recherche d'un stage se révèle parfois très difficile. Pourtant, les stagiaires d'aujourd'hui peuvent devenir les salariés de demain. Face aux difficultés rencontrées par les jeunes pour décrocher un stage, les entreprises vendéennes se mobilisent. Toutes s'engagent à les aider à trouver un

lieu d'accueil, à favoriser leur formation en milieu professionnel et à acquérir une expérience dans la vraie vie d'une entreprise.

Carte interactive, moteur de recherche multicritère (secteur d'activité, fonction du poste, niveau de stage), présentation de métiers en vidéos... la nouvelle version du site [Ton-stage-a-5-bornes.fr](https://ton-stage-a-5-bornes.fr) permet aux collégiens, lycéens et étudiants de trouver leur stage et aux entreprises de déposer leurs offres.

[Ton-stage-a-5-bornes.fr](https://ton-stage-a-5-bornes.fr)



FEP Région Ouest

Jean-Maxime Brodin élu président de la FEP Ouest

Lors de son Assemblée générale du 1^{er} juillet dernier, la Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP Ouest) a élu pour un mandat de trois ans son nouveau président, avec un nouveau Conseil d'administration.

Jean-Maxime Brodin, dirigeant du Groupe JBS (JBS, 2NM, Normanet et HIL Propreté), succède ainsi à Bernard Lusson.



Contact FEP Ouest :
02 99 26 10 90
info@fep-ouest.com



Assemblée générale du MEDEF Anjou

« Ancien ou nouveau monde : l'heure du choix ? »



L'Assemblée générale du MEDEF Anjou s'est déroulée au centre des affaires de Terra Botanica, le 9 septembre dernier. À cette occasion, Bertrand Schaupp est revenu sur les moments forts des neuf premiers mois de 2021. L'événement a réuni près de 200 personnes qui ont pu assister à l'intervention de Pierre Ory, le préfet de Maine-et-Loire, et à la conférence de Philippe Leman sur le thème inspirant « Ancien ou nouveau monde : l'heure du choix ? »





Assemblée générale de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) Pays de la Loire

60 entreprises de transport interurbain de voyageurs représentées dans la région

Lors de son Assemblée générale, en juin dernier, la FNTV Pays de la Loire a élu ses présidents de région et de départements pour les trois prochaines années.

À la présidence régionale des Pays de la Loire, **Pascal Fontaine**, des Voyages Quérard (Loire-Atlantique), poursuit son mandat, tout comme son co-président régional, **Laurent Grosbois**, des Voyages Grosbois (Sarthe).

L'Assemblée générale a été l'occasion pour la fédération - qui représente dans la région 60 entreprises de transport interurbain de voyageurs, soit 6 050 salariés - d'actualiser sa feuille de route sur **la relance du tourisme par autocar, la transition énergétique de la filière et la valorisation des métiers**, pour répondre aux nombreux besoins en recrutement.

Lors de cette journée, **Pascal Fontaine** a également été élu président de l'Union des transporteurs des Pays de la Loire (UTPL), communauté de moyens historique entre la FNTV et la FNTR en Pays de la Loire.



Assemblée générale de la Fédération hospitalière privée Val de Loire Océan (FHP VLO)

Sébastien Mounier, nouveau président de la FHP Val de Loire Océan

Après douze années à la tête de Fédération de l'hospitalisation privée Val de Loire-Océan (FHP VLO), **Alain Foltzer** n'a pas renouvelé son mandat. Lors de l'Assemblée générale du 15 septembre 2021, les adhérents de la FHP VLO ont élu un nouveau Conseil d'administration qui a nommé **Sébastien Mounier** comme président.

Sébastien Mounier dirige le Groupe Saint-Joseph (6 établissements MCO) en Pays de la Loire depuis près de quinze ans. Ces dernières années, il a successivement assuré la mission de vice-président de la FHP Pays de la Loire puis de secrétaire de la FHP VLO, après la fusion avec la FHP Centre. Sébastien Mounier est également administrateur de la FHP MCO. Par ailleurs, depuis dix ans il représente les adhérents de la région Pays de la Loire auprès de l'ARS dans les différentes instances, telles que la CSOS et la CRSA.



Contact : **Cécile Arétin**
06 46 63 00 79



Assemblée générale de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) Pays de la Loire

Jean-Christophe Louvet élu président de la FRTP Pays de la Loire

Suite au départ de **Laurent-Emmanuel Dieu**, appelé dans une autre région, le 6 juillet dernier l'Assemblée générale de la Fédération régionale des travaux publics des Pays de la Loire a plébiscité **Jean-Christophe Louvet** pour poursuivre le mandat. Animé par un sens aigu de l'intérêt général, Jean-Christophe Louvet est directeur général du Groupe Luc Durand.



Contact : **Eva Grignon** - eva.grignon@fntp.fr



La Fédération bancaire française des Pays de la Loire au Big Tour BPI sur le littoral ligérien

Promouvoir le savoir-faire local de l'industrie des Pays de la Loire

La FBF Pays de la Loire a participé activement au Big Tour BPI à l'occasion de trois étapes dans notre région : le 31 juillet à La Baule, le 1^{er} août à Pornic et le 2 août aux Sables d'Olonne. Sous l'impulsion de la BPI, cette manifestation, organisée sur tout le littoral français, a pour objectif de **promouvoir auprès du public le savoir-faire local de nos industries à travers des témoignages de chefs d'entreprise et par le biais d'expériences concrètes et distrayantes vécues par les vacanciers sur chaque site visité.** Lors de

l'étape de La Baule, Alexandre Geai, directeur RSE, Vie associative et Communication de la Banque populaire Grand Ouest (BPGO), est intervenu au nom de la profession bancaire sur le thème de la RSE vécue au sein des établissements financiers.

Autre événement, le 16 septembre dernier : **à la demande du MEDEF 44 et dans la continuité des travaux menés ensemble en février 2021 sur les amortissements des prêts garantis par l'État (PGE)**, la FBF Pays de la Loire a participé à l'enregistrement de vidéos permettant aux entreprises adhérentes de disposer de conseils simples en matière de gestion de leur endettement.

Contact : **Jean-Yves Galerne**
delegue.fbfpaysdelaloire@outlook.fr



Assemblée générale de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Pays de la Loire

Proposer, co-construire et convaincre

Le 16 juin dernier, dans le cadre de son Assemblée générale, la FNTR Pays de la Loire a organisé des élections au cours desquelles **trois professionnels ont été renouvelés dans leurs mandats et quatre nouveaux dirigeants ont été désignés pour les trois prochaines années.** Parmi eux, **Eric Rabouin**, des Transports Rabouin (Loire-Atlantique), et **Vincent Lesage**, des Transports Bréger (Mayenne), ont été respectivement élus président et co-président régional.

Leur mission : prolonger l'action engagée depuis plusieurs années sous l'action de **Pascal Trubert** et articuler la feuille de route autour de cinq axes :

- accompagner en proximité l'ensemble des entreprises adhérentes
- défendre les intérêts de la Profession
- promouvoir l'image et l'attractivité de nos métiers
- agir de manière responsable pour le monde de demain
- jouer collectif

Pour **Eric Rabouin**, « *la FNTR Pays de la Loire doit continuer à être un acteur connu et reconnu, capable de proposer, de co-construire et de convaincre notre environnement, mais également de renforcer les liens avec l'ensemble des adhérents en favorisant l'échange de bonnes pratiques.* »



Sortie de crise sanitaire : les acteurs de l'international se mobilisent pour soutenir les entreprises de la région

Par la CCI Pays de la Loire

Pour Jean-François Gendron, président de la CCI des Pays de la Loire et conseiller du Commerce extérieur de la France,



© J.-F. Gendron

« les CCI des Pays de la Loire opèrent - à la grande satisfaction des entrepreneurs - le dispositif Team France Export (TFE) dans la région depuis fin 2018. Les conseillers déployés sur le terrain apportent des solutions d'accompagnement concrètes et efficaces, encore renforcées depuis fin 2020 par les plans de relance export régionaux et nationaux. La Team France Export ligérienne a su favoriser l'émergence d'un écosystème au service des exportateurs et sait travailler efficacement avec les acteurs privés tels l'OSCI et Stratexio, réunis au sein de LeagueExport avec le MEDEF International. » Jean-François Gendron cessera prochainement ses responsabilités au sein de la CCI des Pays de la Loire mais restera actif à l'international, notamment à travers l'association French Healthcare.

Vecteur décisif de croissance, l'export a été très affecté par la contraction brutale des échanges mondiaux en 2020, mettant un coup d'arrêt à la bonne dynamique amorcée depuis 2015 dans notre région. Les exportations de biens, qui avaient progressé de 25 % entre 2015 et 2019, ont ainsi retrouvé leur niveau de 2015².

C'est dans ce contexte de sortie de crise sanitaire que la Team France Export intervient pour susciter de nouvelles vocations parmi l'abondant vivier de PME potentiellement exportatrices et pour accompagner les exportateurs déjà aguerris.

L'événement régional *International Week*, qui rassemble chaque année en moyenne 1 500 participants sur les cinq sites des CCI, constitue l'un des principaux leviers d'action pour sensibiliser, informer et mettre en relation les entrepreneurs souhaitant se lancer.

La Team France Export Pays de la Loire intervient pour relancer l'export ligérien, fortement impacté par la crise sanitaire

Pour leur permettre de grandir durablement à l'export, les conseillers TFE déploient une offre structurante d'accompagnement, dont le programme Stratexio illustre bien l'ambition. Mis en œuvre pour la première fois en 2015 en Pays de la Loire, ce programme a déjà permis à une cinquantaine d'exportateurs d'accélérer leur développement sur les marchés mondiaux.

Ce n'est pas fini, une nouvelle promotion s'élancera le 14 octobre prochain à la CCI de Nantes St Nazaire.



© CCI Pays de la Loire



Fabrice Lelouvier

Directeur International, CCI Pays de la Loire
fabrice.lelouvier@paysdelaloire.cci.fr

Programme et inscription aux webinaires Flash de la TFE :
isabelle.nevers@paysdelaloire.cci.fr



Tous les outils de la TFE :
www.teamfrance-export.fr/entreprises-paysdelaloire



La TFE, une équipe et un dispositif

POUR FAIRE GAGNER LES PME ET LES ETI LIGÉRIENNES À L'INTERNATIONAL

- Plus d'export : 700 entreprises accompagnées par an, dont la moitié déclarent un CAE additionnel de 155 K€.
- Plus d'impact sur le territoire : 76 M€ d'exportation additionnelle et 527 emplois créés en Pays de la Loire en 2020.
- Plus d'appui : depuis octobre 2020, la TFE Pays de la Loire opère le volet régional du Plan de Relance Export.
- Plus collectif : collaboration étroite avec les clubs exportateurs ligériens ancrés dans les CCI.

¹ La Team France Export est le dispositif public d'appui aux exportateurs dans tous les territoires, opéré par les Chambres de commerce et d'industrie, Business France et Bpifrance, sous la tutelle de l'État et des Régions.

² Source : Douanes, BPI.

Plan de relance année 1 : bilan pour les Pays de la Loire

Par Frédérique Barbeau



les projets de développement et préparer la France de 2030. Le 3 septembre dernier s'est tenue la réunion du Comité régional de pilotage et de suivi de France Relance, en présence d'Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics. Les montants engagés pour les Pays de la Loire en un an sont en cohérence avec le poids de la région en termes de PIB et de population. En outre, depuis le début de la crise sanitaire, les dispositifs de soutien à l'économie ont été fortement mobilisés pour amortir les effets du ralentissement économique et préserver l'emploi. En Pays de la Loire, ces mesures d'urgence ont représenté 5,3 milliards d'euros de prêts garantis par l'État, 1,6 milliard d'euros d'activité partielle et 1,4 milliard d'euros de fonds de solidarité.

Depuis un an, le plan de relance se déploie dans la région, au bénéfice des collectivités locales, des entreprises, des associations, des particuliers et des jeunes, pour accélérer

Bilan à 1 an France Relance

LES CHIFFRES POUR LA RÉGION

Près de 2,1 milliards d'euros engagés, dont :

- 540 millions sur le volet « écologie »
- 770 millions sur le volet « cohésion »
- 770 millions sur le volet « compétitivité »

Retrouvez le détail de ce premier bilan anniversaire ici :



bit.ly/1anPlanRelancePDLbilan
bit.ly/comiteRegRelance4



Business Transmission 49, un outil transposable aux autres territoires pour accélérer les cessions-acquisitions



L'association Business Transmission 49, créée à l'initiative du Medef Anjou, du Medef Choletais, de CPC Arc Ouest, d'In Extenso Centre Ouest et de Soqrata, se donne pour mission de faciliter les transmissions d'entreprise sur le territoire, de dynamiser l'économie locale, de favoriser l'emploi et de préserver le maintien des sièges sociaux des entreprises en Maine-et-Loire.

Réseau d'acteurs physiques, Business Transmission 49 s'appuie sur une plateforme digitale dédiée et sur une communication permanente entre ses membres. Son objectif est d'offrir une structure unique, pluridisciplinaire et performante aux cédants et aux repreneurs d'entreprise, pour mieux les accompagner dans leur projet. La transmission des PME-PME et ETI (hors fonds de commerce) est un véritable enjeu économique pour notre région. Grâce à Business Transmission 49, une pluralité d'experts sont en mesure d'intervenir à chaque étape du projet cession-reprise : valorisation d'une entreprise, évaluation des impacts fiscaux et patrimoniaux, identification des acquéreurs ou cédants, accom-

pagnement et négociation de la transmission, audit et analyse de la société, protection juridique de l'opération, financement de la reprise...

Plateforme digitale de la transmission, Business Transmission 49 est parfaitement transposable à d'autres départements.



www.business-transmission49.org



contact@business-transmission49.org

« Cultivons l'avenir ensemble » ou comment (ré)concilier agriculture et société¹

Par Hervé Pillaud²



© Hervé Pillaud

Tout ce qui a trait à l'agriculture touche au vivant, donc à la complexité. Les positions affichées par tel ou tel souffrent souvent de manichéisme. Or, on ne peut traiter une question complexe de façon simple. À notre époque où tout semble s'accélérer, le risque de ne retenir que l'écume des choses est réel. Pourtant, chaque chaîne de valeurs à ses réalités, tantôt acceptées (parfois même adulées), tantôt critiquées, voire vilipendées. La crise générée par la Covid-19 les a repositionnées. Nos concitoyens ont soudain pris conscience de l'intérêt de la production agricole de proximité pour pouvoir manger quand le grand barnum mondial se fige et se referme. Ce peut être aussi le cas pour beaucoup d'entreprises. Il faut profiter de ces moments pendant lesquels les gens sont plus à l'écoute pour passer des messages.

Les complémentarités sont nombreuses entre entreprise et exploitation agricole. C'est le cas avec ce que j'appelle l'écologisation (plutôt que la transition écologique). Sur ce point, le monde de l'entreprise et

celui de l'agriculture ont beaucoup de choses à faire ensemble. Si les enjeux de la transition écologique pour l'agriculture sont majeurs, ils le sont tout autant pour les entreprises. L'écologisation ne doit pas être appréhendée en opposition avec l'industrialisation, bien au contraire. Elle en est le prolongement. L'idée de voir dans la décroissance une solution ne peut pas créer une dynamique positive, il faut voir les choses autrement. Pour répondre aux enjeux de demain, nous devons embarquer une majorité de personnes et seule une

L'écologisation sera l'un des grands enjeux du XXI^e siècle, comme l'industrialisation l'a été aux XIX^e et XX^e siècles. L'agriculture et l'entreprise ont rendez-vous sur des territoires à mission

démarche positive peut le permettre. Ensuite, nous obtiendrons de meilleurs résultats, plus rapidement, et convaincrions plus de monde si nous visons 80 % d'amélioration plutôt que l'excellence, seulement atteignable par une minorité. Enfin, il sera nécessaire de mobiliser beaucoup d'argent avec suffisamment d'agilité pour être efficace. Le monde de l'entreprise et celui de l'agriculture peuvent construire ensemble ce que j'appelle des territoires à mission. Je crois beaucoup aux dispositions offertes par la loi PACTE qui inscrivent la volonté écologique dans les objectifs de l'entreprise. Rapidement, celles qui entreront dans cette démarche obtiendront un avantage concurrentiel indéniable. Un exemple : les

organisations agricoles des Pays de la Loire ont créé Solenat³ pour permettre aux agriculteurs et aux entreprises de financer conjointement des services environnementaux mis en œuvre par des agriculteurs volontaires. Depuis plus de cinquante ans, nos sociétés tournent autour de la consommation. Est-ce quelque chose de figé, que l'on doit considérer comme établi définitivement ? Je ne le pense pas ! La société évolue, les attentes des uns et des autres sont différentes, les changements de comportements considérables. Pour autant, envies et réalités ne sont pas toujours en phase, notre capacité à franchir le pas fluctue pour des questions financières, culturelles ou sociologiques. Le consommateur peut par exemple vouloir acheter bio et/ou local mais la réalité de son portefeuille modère son intention. La difficulté pour l'agriculture comme pour l'entreprise est de s'inscrire dans le bon tempo, de détecter les signaux faibles qui feront la consommation de demain. De plus en plus, la relation entre les agriculteurs et les autres acteurs de l'économie privée sera une relation d'entrepreneurs à entrepreneurs. Le besoin d'actions positives pour le climat devenant une nécessité commune, les agriculteurs pourront apporter des solutions pour compenser les émissions de gaz à effet de serre incompressibles de certaines entreprises. D'autres externalités positives sont envisageables, comme l'approvisionnement local pour la restauration dans l'entreprise, quand elle existe. Agriculteurs et entrepreneurs ont un rôle à jouer pour faire société commune !

¹ Ouvrage paru éditions France Agricole.

² Hervé Pillaud est président du Groupe Établières, ancien agriculteur engagé dans le réseau FNSEA et les Chambres d'agriculture, ex-membre du Conseil national du numérique, écrivain, conférencier, accompagnateur de startups de l'Agri Tech et de la Food Tech en France et à l'étranger, cofondateur de la FrenchAgriTech.

³ www.solenat.fr

Dantzig 2021 : le secteur des armées, champ libre pour les entreprises ligériennes

Par Cécile Fraboul



De gauche à droite :
Frédérique Barbeau, déléguée générale du MEDEF Pays de la Loire, Anthony Bouju, président du Comité liaison défense Pays de la Loire, Général Patrick Poitou, délégué militaire départemental de Maine-et-Loire, commandant de l'école du génie d'Angers, Fabrice Le Saché, vice-président du MEDEF, Zohra Gallard, dirigeante de SOFTEC Formation professionnelle, Bertrand Schaupp, président du MEDEF Anjou, Général Jean-Philippe Crach, successeur du Général Poitou

Partant du constat que l'entreprise et les armées vivent trop souvent dans des mondes parallèles, les MEDEF territoriaux et le Comité liaison défense du MEDEF ont choisi de briser la glace pour permettre aux entrepreneurs ligériens de découvrir les attentes des armées en matière de process innovants. Une rencontre inédite et conviviale organisée dans le cadre de Dantzig 2021, un événement militaire annuel à l'école du génie d'Angers. « La présence du MEDEF est une première, c'est pourquoi nous nous sommes préparés à cette manifestation depuis un moment, indique Bertrand Schaupp. Le Maine-et-Loire est en effet une terre d'échanges entre le monde de l'entreprise et celui des armées qui sont dans notre département des donneurs d'ordre importants. L'école du génie est une école d'excellence, dont la réputation dans le monde entier n'est plus à faire. Entre le MEDEF Anjou et l'école, les liens sont très forts. Cette première participation à Dantzig est un véritable succès. L'intérêt des entreprises pour y occuper un stand proposé par les MEDEF ligériens a été spontané, notamment de la part des entreprises angevines. Cependant, hormis par tradition pour le Maine-et-Loire, les entreprises et les armées commencent tout juste à se connaître. Je pense que les prochaines éditions de Dantzig confirme-

ront leur intérêt partagé. » Anthony Bouju, co-initiateur de l'événement, renchérit : « Les chefs d'entreprises doivent savoir que l'armée est le plus gros acheteur public. Par cette opération, le Comité liaison défense veut identifier celles qui pourraient travail-

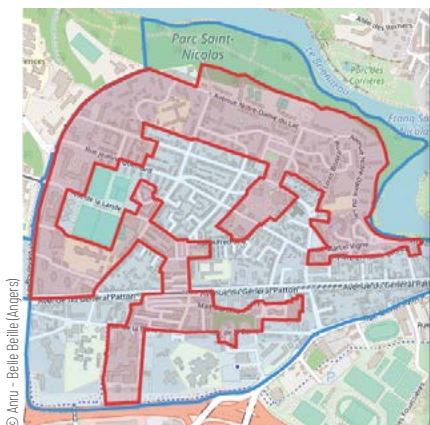
L'innovation est au cœur de la stratégie de nos entreprises. Le 17 juin dernier, plusieurs d'entre elles ont eu la possibilité de défricher le marché défense et sécurité

ler pour le secteur de la défense et de la sécurité, apporter des savoir-faire intéressants et répondre aux nouveaux besoins des armées. Depuis la fin du service militaire, ces deux mondes se connaissent mal et ont souvent une vision stéréotypée l'un de l'autre. Or, les armées ont des nouveaux besoins face à des évolutions technologiques. Ce qui les obligent à s'ouvrir. Nous avons ensemble, les armées et les entreprises, une vraie volonté de co-construction de solutions. C'est du développement de cette connaissance mutuelle que naîtra l'innovation. Pour Dantzig 2022, les MEDEF territoriaux devront encore

plus s'impliquer pour informer et intéresser leurs adhérents. » Le Général Poitou rappelle qu'en effet le partenariat entre la délégation militaire du Maine-et-Loire et le MEDEF Pays de la Loire est récent, avec la signature d'une charte de coopération en 2020. « Historiquement, force est de constater que le génie militaire fut longtemps considéré comme une arme dite savante. La mise en œuvre de multiples innovations par des sapeurs a augmenté d'autant la variété des capacités développées par les armées : aérostation, télégraphie, transmission, chemin de fer, électromécanique, drone... S'adapter, inventer, développer des équipements pour vaincre en opérations extérieures ou sur le territoire national a toujours été le propre du génie militaire dans les domaines du combat, de la sécurité civile et de la construction d'infrastructures. Ce partenariat répond donc à une forte volonté de renforcer localement les relations entre l'école du génie et les entreprises. La présence de nombreux stands le 17 juin a permis d'amorcer une nouvelle dynamique autour de projets communs. » Venu en témoin et en observateur attentif, Fabrice Le Saché s'est lui aussi réjoui de la présence de jeunes pousses et de PME industrielles innovantes issues des bassins économiques ligériens, d'Angers à Cholet, de Laval au Mans. « Ces entreprises représentent une diversité de taille mais aussi de secteurs, car les besoins de nos militaires sont variés, des équipements à l'impression 3D, de la robotique aux systèmes de détection. Dans ce cadre, le MEDEF a un rôle d'interface. Les opportunités de marché existent (plus de 10 milliards d'euros de commandes par an), il est donc crucial de rapprocher les deux univers. »

Foncière Logement, un acteur atypique au service de la transformation des territoires, des entreprises et des salariés

Par Frédérique Barbeau



Auditionnée lors de la réunion de la commission Croissance et territoires du MEDEF national, Cécile Mazaud, présidente d'Association Foncière Logement (AFL), a présenté la structure, ses missions, ses objectifs. L'association, créée en 2002 par les partenaires sociaux et membre du groupe Action Logement, favorise la mixité sociale par le logement, en orientant les jeunes cadres vers les quartiers prioritaires et les salariés modestes vers les centres-villes. AFL contribue par ailleurs à l'équilibre du régime de retraites.

Loger les salariés et favoriser l'emploi en rapprochant le domicile et le lieu de travail et en permettant une plus grande mobilité professionnelle par la construction de logements à proximité des bassins d'emploi, reste l'une des priorités de l'association. Mais veiller à l'équilibre du financement des retraites fait aussi partie de sa feuille de route. Ainsi, en 2017, ce sont 30 200 logements qui ont été transférés gratuitement aux caisses de retraite AGIRC-ARCCO.

En 2018, AFL s'est vu confier la mise en œuvre de la première phase du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),

financée à 70 % par la PEEC¹. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) porte une politique publique de transformation et d'aménagement des QPV, les quartiers prioritaires politiques de la ville, et la mixité sociale devient un enjeu majeur. Dès lors, la nécessité d'investir dans les secteurs qui en ont le plus besoin se transforme en nouvelle mission pour

Unique en son genre, Foncière Logement favorise la mixité sociale en logeant de jeunes cadres dans les quartiers prioritaires et des salariés à plus faibles ressources dans les centres-villes, tout en contribuant à l'équilibre du financement des retraites

AFL. Parallèlement, permettre aux salariés de se loger dans les grands centres-villes et faire revenir les classes moyennes dans les QPV deviennent des objectifs.

En 2020, nouveau mandat pour l'association, reçu d'Action Logement : lutter contre l'habitat indigne et insalubre. AFL crée alors l'outil Digneo pour acquérir et réhabiliter les logements dégradés ou en péril dans les centres-villes anciens en accompagnant les collectivités. Car la qualité des logements proposés sur un territoire, assortie de dessertes (transports communs), d'une offre éducative et d'une sécurité publique, participe fortement à son attractivité.

Depuis sa création, l'Association Foncière Logement a construit plus de 37 000 logements avec une ambition : lier logement et emploi. Signe de sa pertinence, 250 M€ supplémentaires lui ont été affectés en 2021. La crise sanitaire et économique questionne sur les mutations en cours : l'attraction des villes moyennes est-elle un phénomène conjoncturel post Covid ou est-elle durable ? La prise en compte des enjeux environnementaux et des réponses à la crise climatique posent la question des villes de courtes distances, la question des programmes de mobilité, de la densité, du zéro artificialisation nette, des coûts de production, etc. Enfin, la décentralisation accentuée et le rôle de plus en plus importants des élus locaux dans les stratégies de politiques partenariales interrogent aussi et surtout de nouveaux modèles.

Mixité sociale

EN CHIFFRES

- 1 200 QPV retenus par l'État.
- Taux d'actif moyen dans les QPV de 60 %.
- Loi SRU : objectif de 25 % de logement locatifs sociaux (LLS) par ville, sinon rattrapage/sanction.
- Parc conventionné : 36 198 logements dont 11 676 logements locatifs libres dans 235 QPV ou ZUS et 24 522 logements conventionnés dans 288 villes.
- Occupants : 40 % proviennent du bassin d'emploi, 32 % d'une autre région, 28 % de la même ville.
- 1 800 logements locatifs libres loués à de nouveaux locataires en 2020.
- Écart moyen entre le revenu médian des communes et le revenu moyen des locataires entrants : 138 %.

¹ La participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), appelée également dispositif du 1 % logement, est un investissement directement versé par les employeurs en faveur du logement des salariés et géré par les partenaires sociaux au sein d'Action Logement. Cette obligation s'applique quelle que soit l'activité exercée ou la forme juridique de l'entreprise.

Les Ligériens invités par la Région Pays de la Loire à participer à une enquête publique pour construire l'avenir du territoire

SCHEMA REGIONAL
D'AMENAGEMENT
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET D'EQUALITE DES TERRITOIRES

Préparer dès aujourd'hui les Pays de la Loire de demain



Attractivité et équilibre des territoires, mobilités durables, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, adaptation au changement clima-

tique, transition énergétique : entre le 13 septembre et le 15 octobre 2021, l'enquête publique a soumis aux Ligériens de nombreux sujets qui répondent aux thématiques du SRADDET, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, lequel vise à dessiner les choix d'aménagement pour la région à l'horizon 2050.

Pour l'occasion, le SRADDET, « pavé » de 1 390 pages, a fait l'objet d'un digest d'une vingtaine de pages, afin que les habitants de la région soient éclairés sur les 4 660 contributions qu'il contient et sur les 30 objectifs que se fixe la région des Pays de la Loire pour réussir son avenir. Une plateforme spécifique permettant la consultation de l'ensemble des documents a également été créée. Rappelons que le MEDEF Pays de la Loire a contribué au SRADDET dès septembre 2019, par la sortie d'un livre blanc. Une présentation des orientations du Schéma

régional a en outre été réalisée dans le numéro 16 de notre magazine (bit.ly/275mag16p17SRADDET)

L'ensemble des remarques des Ligériens au cours de l'enquête publique permettra d'enrichir le SRADDET avant son adoption par le Conseil régional fin 2021, puis son approbation définitive par le Préfet de Région au premier trimestre 2022.

- 📄 Plateforme de consultation : www.registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
- 📄 Document de synthèse du SRADDET : bit.ly/3tK6K8L
- 📄 Documents de référence et autres schémas régionaux intégrés de droit : bit.ly/PDL2050nouveauProjet
- 📄 Contribution du MEDEF Pays de la Loire au SRADDET : bit.ly/MPDLregion2050

Visitez Nos Entreprises : faire rayonner le tourisme économique en Pays de la Loire



© VNE

Pionnière et seule association structurée à l'échelle d'une région, Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire (VNE) est née en 2001 de l'attrait du public et de la volonté des entreprises et des instances locales de promouvoir un tourisme de savoir-faire tourné vers l'innovation, le patrimoine vivant, les réussites familiales. Soutenue par la Région et les CCI des Pays de la Loire depuis vingt ans, VNE épaula les entreprises qui voient dans le tourisme économique un moyen de se faire connaître du plus grand nombre et un outil de cohésion interne. « La visite d'entreprise est un tourisme de proximité par excellence, indique Anne-Marie Vallée, l'animatrice régionale de VNE. Quelles soient anciennes ou récentes, toutes ces

aventures humaines sont ancrées dans leur territoire et chacune raconte une success story que les salariés concernés sont heureux de faire découvrir à un public avant tout local. » Depuis l'origine, VNE tire sa force des nombreuses initiatives qui valorisent un tissu économique ligérien audacieux et vivace. Avec ses partenaires et aux côtés de *Made in Angers*, *Industrielle Attitude* ou encore *C'est Quoi Ton Entreprise*, l'association œuvre pour rendre visibles les talents, les process de fabrication, les productions, les réalisations de 65 entreprises adhérentes et de près de 250 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs qui ouvrent leurs portes lors des Journées régionales de la visite d'entreprise, fin octobre. Artisans, exploitants agricoles, manufacturiers, industriels ou prestataires de service trouvent en VNE un allié qui leur permet de concevoir ou de réinventer des circuits de visites, parfois avec l'aide de la conjoncture, comme c'est le cas depuis un an et demi. Les contraintes et les restrictions imposées par la pandémie ont en effet incité les membres à serrer

les rangs pour faire face. « Les échanges coopératifs que nous organisons régulièrement ont montré leur importance et leur utilité », se félicite Anne-Marie Vallée. Tout le monde a su s'adapter, l'entraide a joué pleinement et les idées pour maintenir les visites en diversifiant l'offre n'ont pas manqué. » De la mise en place de plateformes de réservation en ligne pour mieux gérer les jauges, au lancement de nouveaux circuits de découverte pour séduire ou reconquérir les visiteurs locaux (escape games, ateliers, marchés de saveurs, jardin pédagogique, parcours sensoriels...), les solutions trouvées en commun pour rationaliser, sécuriser et pérenniser le concept de visite sont promesse d'avenir. « Les futurs enjeux pour VNE : poursuivre la dynamique de réseau, l'accompagnement personnalisé et le partage d'expériences. Et aider ceux de nos adhérents qui recrutent et se développent à imaginer des parcours de visites spécifiques qui puissent attirer à eux étudiants, apprentis ou adultes en reconversion. »

📄 www.visiteznosentreprises.com

Les MEDEF Bretagne et Pays de la Loire cosignataires d'un avis défavorable sur le Sdage 2022-2027

Par Frédérique Barbeau

En leur qualité de représentants des entreprises bretonnes et ligériennes, le MEDEF Bretagne et le MEDEF Pays de la Loire ont considéré qu'il était de leur responsabilité de produire un avis sur le projet de Sdage 2022-2027, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui définit la stratégie pour notre territoire (cf. magazine n°17 p.16). Depuis le 1^{er} mars 2021, le Comité de bassin Loire Bretagne recueille en effet les observations de chacun sur le projet adopté le 20 octobre 2020. Le MEDEF Pays de la Loire a longuement travaillé avec les experts « eau » de la CCI Pays de la Loire (cf. magazine n°17 p.17 sur les travaux de la CCIR) et appuyé l'avis défavorable de la CCI déposé le 1^{er} juillet dernier. **Conscients des enjeux de reconquête de la qualité des eaux et des échéances imposées par la directive cadre sur l'eau, le MEDEF Bretagne et le MEDEF Pays de la Loire expriment leurs réserves en raison du caractère trop prescriptif du projet, d'objectifs non atteignables, d'une méthodologie contestable et de l'absence de prise en compte des enjeux socio-économiques dans un contexte de changement climatique¹.**

Tel qu'il est rédigé, le projet de Sdage 2022-2027 comporte des dispositions extrêmement précises et des prescriptions impératives, ce qui le conduit à imposer une exigence de conformité et non de compatibilité. Conséquence : la portée des outils réglementaires que sont les SAGE est affaiblie et les acteurs locaux se retrouvent sans aucune marge de manœuvre pour fixer des principes conciliables avec les réalités des territoires.

Qui plus est, avec 442 pages additionnées d'une aide à la lecture de 87 pages, d'un dossier d'accompagnement de 154 pages, sans compter les notes sur les eaux associées à des objectifs moins ambitieux et celles sur le projet de programme de mesures, le format du Sdage 2022-2027 ne facilite pas son appropriation. Au regard de cette masse documentaire considérable, il est

Une approche trop prescriptive, un format qui ne facilite pas son appropriation, des objectifs irréalistes et injustifiés : le Sdage 2022-2027 jugé insatisfaisant

difficile d'évaluer tous les enjeux liés à sa déclinaison opérationnelle. Un document si long interroge quant à la réalité de la dimension démocratique et pluraliste d'un tel exercice.

Le projet de Sdage Loire Bretagne comporte de nombreuses propositions qui paraissent irréalistes, voire injustifiées :

- non prise en compte des effets du changement climatique,
- déconnexion avec la bibliographie pour certains facteurs,
- déconnexion avec la réalité économique en lien avec l'importance des investissements à réaliser pour atteindre les objectifs affichés.

De plus, la question des besoins en eau pour chaque usage n'est pas suffisamment traitée. Le projet ne prend pas en compte la disponibilité de la ressource et présente une vision orientée de la restriction

d'usage, en privilégiant la qualité des milieux aquatiques. Or, dans son article L211-1, le code de l'environnement prévoit une gestion équilibrée de la ressource en eau qui « *doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences [...] de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, [...]* ». **La volonté du Sdage d'atteindre des objectifs aussi nombreux qu'ambitieux en laissant de côté les enjeux socio-économiques aura des conséquences négatives sur les entreprises :**

- dégradation de leur compétitivité ;
- complexification des projets industriels en raison de l'obligation de compatibilité des prescriptions applicables aux ICPE avec le Sdage ;
- non prise en compte de la réalité de l'entreprise (besoin de projection, de connaissance de l'évolution de la réglementation, de visibilité pour investir...).

L'absence d'analyse de certaines prescriptions, la référence à des études erronées, l'utilisation d'hypothèses non validées, une méthodologie peu claire, des objectifs non explicités amènent à penser que les finalités prescriptives proposées ne sont pas pertinentes puisque non basées sur des éléments scientifiques robustes. La portée juridique du Sdage est telle que les conséquences d'instructions rédigées sur des bases inauthentiques ne peuvent être acceptées.

¹ L'avis défavorable des MEDEF Bretagne et Pays de la Loire est produit après que le projet de Sdage 2022-2027 a été approuvé par 49 % des voix seulement lors de la réunion du Comité de bassin Loire Bretagne, le 22 octobre 2020.

Les Pays de la Loire, de la région programme à la collectivité

Par Frédérique Barteau, d'après Christian Pihet¹



« La région trouve son identité profonde dans la Loire et ses affluents. » Pour Christian Pihet, c'est la géographie qui forge la cohérence des Pays de la Loire. « La Loire est un couloir qui ne peut se comprendre qu'avec ses affluents. Au fil des ans, le fleuve a installé une vie de relations, des implantations urbaines, des échanges, des communications qui font que, lors du découpage du territoire français en régions après la Seconde Guerre mondiale, la notion de géographie historique n'a pas été retenue. » Nantes est apparue à beaucoup d'égards comme la métropole d'équilibre, suffisamment forte pour être attractive et pour organiser, attirer et contrebalancer la centralisation parisienne. « Dès 1969, un référendum montrait déjà l'intérêt de travailler à partir du fait régional. » À partir de cette région de programme s'est peu à peu constituée une collectivité territoriale, « homologuée » par les lois de décentralisation de 1982-1983 puis renforcée par la loi sur les métropoles² et la loi Nouvelle organisation territoriale de la République³ qui lui a donné des compétences et des moyens supplémentaires. Alors que les partisans de la Bretagne à cinq continuent de se faire entendre, Christian Pihet rappelle : « Quand on a créé les départements en 1790, personne

ne gageait un sou sur la permanence et l'identité de ces territoires que l'on créait ex nihilo. Il faut relativiser cette notion d'identité, la situer dans un cadre historique mais également dans ce qu'elle apporte sur le plan de la vie quotidienne des habitants. » Façon de montrer que l'histoire n'est pas figée (pour preuve, au temps

Il faut relativiser la notion d'identité, elle est plurielle. Même si elle ne fait pas partie des références historiques classiques, l'identité ligérienne s'est structurée avec les transferts de compétences

des Francs, Nantes n'était pas bretonne, elle appartenait au royaume de Neustrie !) La région Pays de la Loire a su résister au maxi redécoupage opéré au début des années 2010. « À partir du moment où un centre d'impulsion se crée [Nantes en l'occurrence] sans intention de répliquer le Paris des années 1950 mais en agissant en relais des autres centres du territoire, cela fonctionne. L'Union européenne compte d'ailleurs d'autres petites régions en Allemagne ou en Espagne. » Christian Pihet relève le rôle du cadre attractif et ouvert des Pays de la Loire, grâce aux voies de communication dessinées par la Loire et ses affluents, aux autoroutes, aux voies ferrées et aux diverses implantations jusqu'à l'estuaire. « L'originalité des Pays de la Loire, c'est d'avoir un réseau de villes moyennes et de petites villes,

ce que les géographes appellent un réseau de Christaller, c'est-à-dire un réseau hiérarchisé de centres urbains qui peut interagir avec la métropole. Les compétences de la région Pays de la Loire ont abouti à ce qu'il y ait une organisation commune que l'on retrouve aussi à travers la culture et les programmations artistiques. Autant d'éléments qui nous indiquent clairement que, progressivement, cette région fait système et fonctionne. »

30 000 km²

ET 5 DÉPARTEMENTS

Une taille équivalente à celle de la Belgique.

3,8 millions

D'HABITANTS

Et, dans les années à venir, 800 000 personnes sont amenées à s'installer en Pays de la Loire, la façade ligérienne étant très attractive.



¹ Professeur de géographie et chercheur à l'université d'Angers
² Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « MAPTAM », en 2014
³ Loi NOTRe, en 2015

Histoire de l'espace régional des Pays de la Loire I - Des Celtes aux Vikings

Par Ghislain de La Gatinais¹



Au cours des premiers siècles de notre ère, les territoires qui composent la région des Pays de la Loire ont été traversés par les grandes vagues migratoires qu'on connues l'Europe occidentale. Pour mieux cerner l'évolution de la géographie administrative régionale et comprendre l'immense jeu de chaises musicales qui s'est opéré dans l'espace et dans le temps, il faut se pencher sur les découpages territoriaux de manière chronologique.

Les archéologues restent prudents quant à l'interprétation de la période antérieure à la guerre des Gaules. Avant l'arrivée des Romains, les Celtes sont organisés en tribus dont le territoire couvre des espaces rappelant parfois le périmètre de nos futurs départements. Dans le quart nord-ouest de la Gaule, ces tribus peuvent entretenir des liens forts entre elles sans être pour autant

unies administrativement. C'est le cas des Aulerques, ethnie assez large qui regroupe les Cénomans (en Sarthe), les Diablinthes (en

Si la région des Pays de la Loire n'est pas la résultante d'une ancienne province, son existence n'est pas dénuée de logique historique

Mayenne) et les Ebuovices (dans l'Eure). Il peut en être de même pour certains peuples d'Armorique qui bordent les côtes, du pays de Caux à l'Atlantique, auxquels sont assimilés les Namnètes (nord de la Loire-Atlantique) et les Ambilatres (sud de la Loire Atlantique et Vendée).

À l'issue de la conquête des Gaules par César, les Romains créent un

découpage territorial en « cités », tenant compte des peuples celtes déjà établis et couvrant souvent les anciens territoires tribaux. Les « Civitas » du nord-ouest de la Gaule sont réparties dans deux provinces. Les Andécaves (Angers), principalement au nord de la Loire, les Cénomans, les Daiblinthes et les Namnètes sont placés avec une trentaine d'autres Civitas dans la province de la Gaule Lyonnaise, qui va de Lyon à la péninsule armoricaine. Les territoires des Ambilatres et des Anagnutes (les Mauges) sont, eux, intégrés à la vaste Civitas des Pictons et placés en Gaule Aquitaine. Se révélant trop vastes à défendre, ces grandes provinces seront plusieurs fois divisées. La province de Lyonnaise III² est ainsi établie autour de l'an 385. Elle réunit les Civitas Andécave, Cénomane, Daiblinthe, Namnète, Coriosolite (Saint-Malo), Ossime (Brest), Riedone (Rennes) et Vénète (Vannes) et est placée sous l'égide de Tours, la capitale provinciale. Ce regroupement tient au fait que l'empire, affaibli, a du mal à contenir les vagues migratoires et les raids barbares. Les Wisigoths sévissent au sud de la Loire, le général romain Syagrius, qui revendique les territoires entre Seine et Loire, fait sécession et rompt le lien avec le pouvoir impérial.

Dans la première moitié du V^e siècle, les Bretons de l'île de Bretagne (Grande-Bretagne), chassés par les Angles et les Saxons, commencent

¹ Guide-conférencier professionnel et consultant spécialisé en histoire économique régionale et en histoire de l'aménagement régional, Ghislain de La Gatinais va explorer pour le magazine une nouvelle thématique qui s'appliquera à « brosser le portrait » de notre région. En toute logique, le chapitre inaugural nous renvoie aux origines...

² Léon Levillain, « La Marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes », annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Tome 58, numéro 1-1951 p.107.

▼ HISTOIRE ÉCONOMIQUE

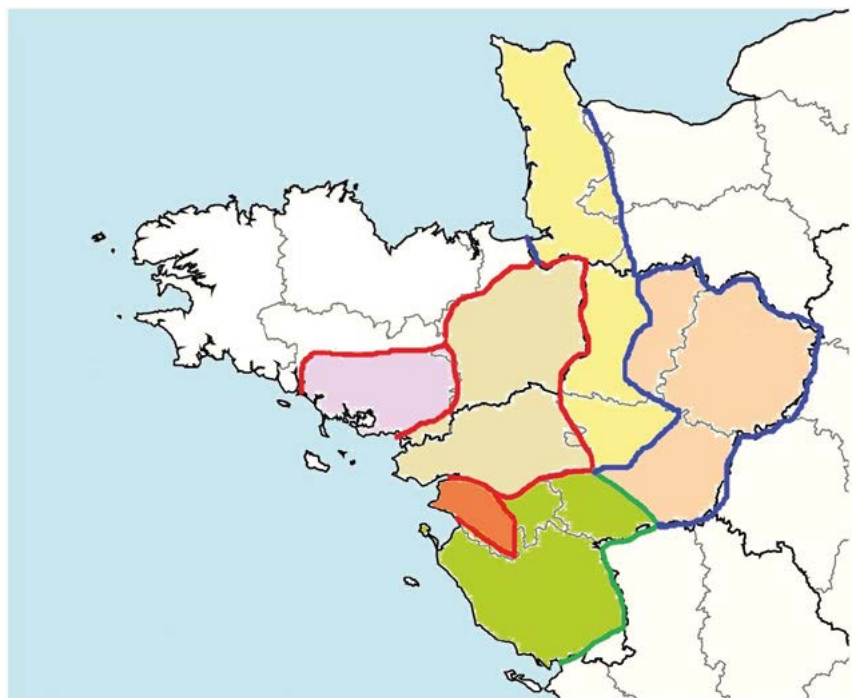
à débarquer en nombre au nord de la péninsule de Lyonnaise III^e. Avec l'écroulement de l'empire romain en 476, les Francs saliens, qui avaient fini par se mettre au service des Romains pour contenir les Francs rhénans de l'autre côté du Rhin, conquièrent le domaine de Syagrius. Clovis, roi des Francs, veut alors soumettre toutes les contrées entre Seine et Loire pour former un seul et vaste territoire qui prendra le nom de Neustrie. Ses troupes pénètrent jusqu'au pays de Vannes, avant d'être repoussées et cantonnées à l'est de la Vilaine. Francs et Bretons vont s'affronter sans relâche pour le contrôle des territoires situés à l'ouest de la Neustrie.

En 753, le roi des Francs Pépin le Bref instaure la Marche de Bretagne, véritable zone tampon destinée à contenir la poussée bretonne hors des comtés de Nantes (nord Loire), Rennes, Vannes et d'une partie du Maine. Les comtes de Nantes sont établis marquis de cette zone frontalière.

Quelques décennies plus tard, face à la menace viking Louis le Pieux, roi des Francs et empereur d'Occident, scinde le Poitou en deux entités. Deux comtés sont créés. À l'est, le comté de Poitiers correspond aujourd'hui aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. À l'ouest, le comté d'Herbauges regroupe les pays d'Herbauges, de Tiffauges et des Mauges. Les comtes d'Herbauges exercent alors leur souveraineté sur le comté de Nantes. Louis le Pieux fait également de Nominoë, comte de Vannes, son allié.

Le partage de l'Empire carolingien de 843 permet à Nominoë de s'affranchir de la tutelle franque. Il envahit et occupe une partie de la Neustrie en revendiquant le Maine et l'Anjou, avant de mourir en 851. Pour l'historien Léon Levillain², « le rôle de marche frontière était en fait déjà passé aux comtés d'Angers et du Mans avant que les traités eussent consacré la fin de la Marche de Bretagne ». Le traité d'Angers de 851 est marqué par la cession des com-

ZONES FRONTALIÈRES ET DE CONFLITS ENTRE FRANCS ET BRETONS DE 481 À 851



Comté de Vannes intégré à la Marche de Bretagne en 753

La Marche de Bretagne en 778

Comté d'Herbauges créé vers 835

Zone de Marche étendue au Maine et à l'Anjou selon l'historien Léon Levillain

Territoire revendiqué par les Bretons en 851, avant le traité d'Angers

Pays de Retz intégré à la Bretagne à l'issue du traité d'Angers



Section du mur d'enceinte gallo-romain du Mans - © Wikimedia Commons Selbymay

tés de Rennes, de Nantes et du Pays de Retz au fils de Nominoë. À ce moment précis de l'histoire, on peut dire que les territoires de l'actuelle région des Pays de la Loire ont tous rempli un rôle de Marche.

À suivre...



Statère Andécaves (Angers)

Évaluation de la loi « Avenir professionnel » et propositions des partenaires sociaux

Par Stéphane Lepron



© Timon Studler

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a trois ans. À l'initiative du MEDEF, les partenaires sociaux ont entrepris de l'évaluer. Un texte présentant 49 propositions a ainsi été achevé le 20 juillet dernier, nous vous en présentons les principaux éléments ci-dessous. Tout en s'inscrivant, sans la mettre en cause, dans la philosophie de la loi, les partenaires sociaux souhaitent désormais parvenir à la signature d'un accord national interprofessionnel sur ce thème, considérant que la loi a posé les bases d'une transformation profonde du système. S'agissant

de ses principaux objectifs, la valorisation de la voie professionnelle et le développement de l'apprentissage constituent, en termes quantitatifs, une réussite indéniable. Il en va de même pour le recours individuel au droit à la formation profession-

À l'appel du MEDEF, les partenaires sociaux ont évalué les dispositions relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

nelle puisque les actifs sont de plus en plus nombreux à consulter et mobiliser leur compte personnel de formation (CPF). A contrario, sur un certain nombre de points, des

progrès restent à accomplir pour convaincre les entreprises et les salariés de s'investir conjointement dans le développement des compétences. Sur ces sujets, l'importance du dialogue social tant dans les entreprises que dans les branches doit être soulignée. La crise sanitaire et économique de la Covid-19 a aussi mis en évidence le manque d'accompagnement des salariés et des entreprises face aux évolutions profondes et rapides des métiers et face aux transitions à l'œuvre, quelle que soit la nature de ces dernières. Enfin, la question de la place des partenaires sociaux au sein de la gouvernance du système et de son financement reste entière.

 bit.ly/381j5Rd

PROPOSITION N°1

Modéliser, en lien avec les Régions, l'utilisation des heures dédiées à l'orientation au collège et au lycée, pour permettre aux entreprises de se rapprocher des établissements scolaires.

PROPOSITION N°10

Clarifier et recentrer le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sur leurs objectifs en matière de formation initiale et de formation continue.

PROPOSITION N°13

Encourager les employeurs, notamment dans le cadre des entretiens professionnels, à informer les salariés sur les formations attendues dans l'entreprise et à donner leur avis sur la mobilisation utile de leur CPF et les éventuelles possibilités d'abondement.

PROPOSITION N°15

Ouvrir aux entreprises/branches professionnelles la possibilité, par accord collectif définissant notamment une politique d'abondements, de cibler des formations identifiées (hors

formations obligatoires) mises en œuvre sur le temps de travail et permettant de mobiliser, pour partie, le CPF des salariés

PROPOSITION N°17

Valoriser et développer les nouvelles modalités de formation (à distance, en situation de travail...), les nouvelles modalités de parcours (les AFEST notamment), ainsi que les nouvelles modalités d'accompagnement professionnel.

PROPOSITION N°20

Les entreprises paient toutes aujourd'hui une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. Eu égard aux enjeux auxquels elles font face (transition écologique, transition numérique...), les partenaires sociaux proposent que les dépenses de formation qu'elles engagent (GEPP, diagnostics RH des OPCO, contribution conventionnelle, versements volontaires, co-construction et co-investissement) donnent lieu à une aide (incitation fiscale).

PROPOSITION N°28/29/30

portant sur le processus de décision au sein de France Compétences

Permettre aux administrateurs d'effectuer des arbitrages sur tous les postes budgétaires (y compris l'alternance, le PIC et le CPF) ; instaurer des votes où la majorité des deux-tiers serait nécessaire pour valider des décisions de nature stratégique et budgétaire ; redistribuer les voix au CA et dans les Commissions de France Compétences de manière plus équilibrée entre les différents collèges (50 % partenaires sociaux, 50 % décideurs publics).

PROPOSITION N°41

Définir une stratégie publique globale d'accompagnement des transitions écologiques et numériques, en mobilisant trois leviers : des abondements publics sur le CPF des actifs, la pérennisation et la simplification des modalités d'accès au FNE-Formation, la mobilisation des fonds du plan de relance, du FNE-Formation et du FSE pour accompagner les transitions.

PROPOSITION N°47

Instaurer un crédit d'impôt pour le salarié qui engage des dépenses de formation au-delà des fonds disponibles sur son CPF dans le cadre d'un projet de transition professionnelle (PTP).

Comparaison européenne du calcul des allocations chômage

Par Stéphane Lepron



© Unédic

Alors que le chef de l'État souhaite que la réforme de l'assurance chômage en France soit « *pleinement mise en œuvre* » le 1^{er} octobre prochain, une étude de l'Unédic passe au crible les pratiques de quinze pays en tenant compte du fait que les périodes de références sont inégales et différent entre les pays comparés. Le montant de l'allocation chômage dépend du salaire antérieur de l'allocataire, calculé selon des modalités propres à chaque État. Le calcul repose sur un revenu journalier de référence, déterminé à partir du salaire de référence, divisé par un certain nombre de jours, travaillés ou non, au cours de la période de référence. En France, les calculs se font sur la base des douze mois précédant la dernière fin de contrat. L'Italie, elle, prend en compte quarante-huit mois. L'Allemagne, la Norvège ou encore la Suisse comparent le niveau de salaire sur deux périodes de référence pour retenir le plus souvent la plus favorable. Quant à l'assurance chômage des Irlandais, elle est basée sur un barème par tranche de revenus (plus le revenu est élevé, plus l'allocation forfaitaire hebdomadaire est élevée) et n'est donc pas calculée à partir d'une période de référence.

Pour déterminer le revenu journalier, des pays comme la France, l'Allemagne ou la Suisse ne retiennent que les jours travaillés. Les autres prennent également en considération les jours non travaillés sur la période de référence. À titre

d'exemples, au Portugal, la somme des salaires de douze mois est divisée par un nombre de jours fixe (360), que ces derniers aient été travaillés ou non. En Suède, les jours non travaillés sont pris en compte, mais il existe une durée minimale de travail

Comment l'allocation chômage est-elle calculée chez nos voisins européens ? C'est la question à laquelle répond l'Unédic dans une étude comparative publiée fin juillet 2021

et un volume horaire minimum requis sur cette même période. Lorsque le salarié a travaillé de manière continue au cours de la période de référence, compter ou non les jours non travaillés revient à peu de chose près au même. La différence se voit lorsque « le demandeur d'emploi n'a pas travaillé de manière continue.

L'étude de l'Unédic révèle par ailleurs qu'un pays sur deux possède un taux de remplacement dégressif. L'allocation de chômage correspond généralement à une fraction du revenu de référence, obtenue après application d'un taux de remplacement. Il s'agit soit d'un taux unique qui s'applique à tous les demandeurs d'emploi indemnisés, comme en Espagne ou aux Pays-Bas, soit d'un taux qui s'adapte à la situation familiale, à l'âge ou au niveau de salaire de référence, comme en Suisse. Au Portugal, le taux de remplacement est majoré de 25 % pour un couple au chômage avec enfant à charge. En Irlande, un supplément forfaitaire y est ajouté par personne

à charge. Autre enseignement de l'étude, le taux de remplacement évolue dans le temps dans près de la moitié des pays étudiés. Les allocations chômage sont donc souvent dégressives, soit en fonction d'un taux fixe pour tous les allocataires (le taux de remplacement baisse de 20 % après six mois en Espagne), soit en fonction de paramètres tels que le montant ou la durée de l'allocation. En France, depuis le 1^{er} juillet 2021, après huit mois d'indemnisation une dégressivité de 30 % maximum s'applique aux personnes de moins de 57 ans ayant perçu plus de 85,18 € par jour (4 500 € bruts mensuels). Le Royaume-Uni fait, lui, figure d'exception sur presque tous les points. En effet, les Britanniques disposent d'un système d'assurance par forfait, les indemnités chômage ne sont donc pas calculées à partir des derniers salaires de la personne concernée.

Retrouvez l'étude de l'Unédic ici : bit.ly/calculChomageEurope



La réforme CE QU'ELLE PRÉVOIT

Le calcul de l'allocation reposerait sur une période de référence plus longue : 24 mois pour les salariés de moins de 53 ans et 36 mois pour les salariés plus âgés. L'Unédic rappelle qu'il est prévu d'obtenir un salaire journalier en divisant le salaire de référence par le nombre de jours calendaires, décomptés entre le premier jour d'emploi et le dernier jour d'emploi, identifiés au cours de la période de référence de 24 mois (ou 36 mois selon l'âge du salarié). Les jours non travaillés seraient donc pris en compte. L'Unédic ajoute que la quantité de jours non travaillés pouvant être retenue serait limitée (elle ne pourrait excéder 75 % des périodes d'emploi).

Niveau de diplôme/niveau d'emploi : l'impossible adéquation ?

Par Stéphane Lepron



© Ohi Dreyer/ador

Évolutions démographiques, orientations des politiques éducatives et polarisation du marché du travail sont autant de facteurs explicatifs d'une double tendance : d'une part, les actifs sont de plus en plus diplômés ; d'autre part, les emplois sont de plus en plus qualifiés. Pourtant, si les normes de qualification supposent une adéquation entre formations et emplois, dans une étude parue le 15 juin dernier, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) observe qu'à l'heure actuelle le niveau de diplôme des actifs s'élève plus rapidement que le niveau de qualification des emplois. Alors, les auteurs de l'étude s'interrogent : les normes de qualification sont-elles par conséquent obsolètes ? Leur constat est net : « Déjà observé au cours des années 2000, ce décalage s'accroît depuis, si bien que les emplois sont alimentés à des niveaux de diplôme toujours plus élevés ». En résulte un phénomène de déclassement. Les diplômés du supérieur (bac +4 et au-delà) occupent non seulement des postes d'ingénieurs et de cadres, ils sont aussi très représentés dans les professions intermédiaires et les emplois qualifiés des services. Par ricochet, des détenteurs du bac accèdent à la fois aux emplois qualifiés et aux emplois non qualifiés, dans l'industrie comme dans les services. Conséquence, pour le CEREQ :

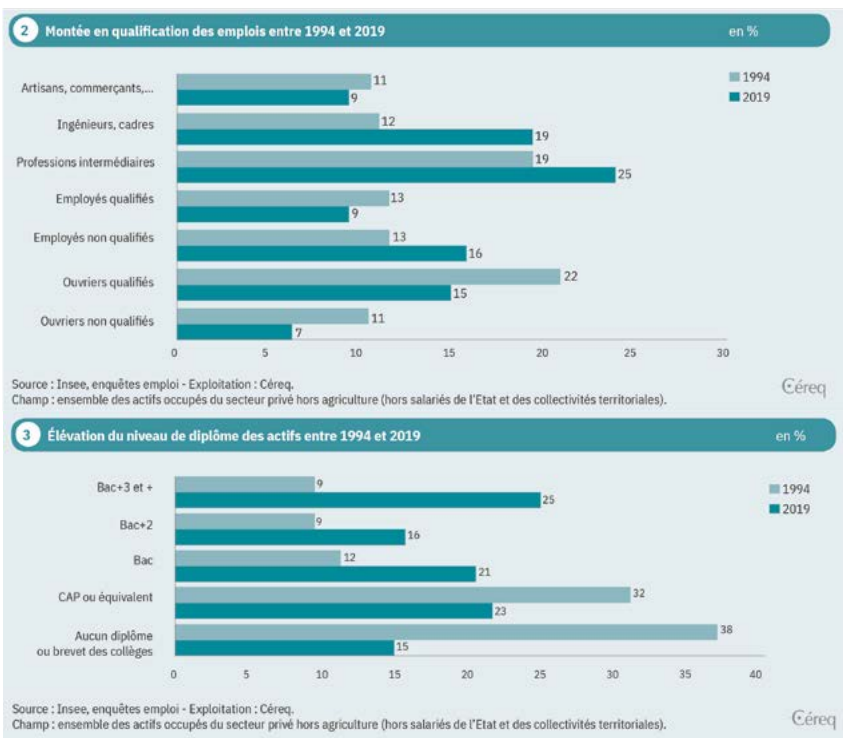
« L'accès au marché du travail devient plus difficile pour les jeunes sans diplôme et les décrocheurs scolaires, les emplois d'exécution étant de plus en plus souvent occupés par des actifs diplômés ».

Actuellement, le niveau de diplôme des actifs s'élève plus rapidement que le niveau de qualification des emplois, observe le CEREQ. Les normes de qualification sont-elles obsolètes ?

Toujours dans les années 2000 a émergé la logique de compétences, en lien avec la transformation du travail et des organisations et avec la tertiarisation de l'économie. Depuis, les employeurs ne recrutent plus en fonction d'une formation, mais en

fonction des compétences. « Les compétences renvoient à l'individu, à ses savoir-être autant qu'à ses savoir-faire ». Dans ce cadre, les auteurs de l'étude estiment que la question de l'obsolescence des normes de qualification se pose avec encore plus de force. Selon eux, ce sont à présent les « normes de professionnalité » qui déterminent l'emploi auquel accèdent les individus. Pour les salariés, cette notion renvoie à « un socle de compétences-métiers qui détermine leur expertise, à des compétences transversales - notamment relationnelles - qui caractérisent leur capacité à gérer la relation de service, et à des qualités professionnelles qui désignent leur capacité à faire preuve d'autonomie, d'initiative et de responsabilité dans l'exercice de leur activité », détaille le CEREQ.

Retrouvez l'étude du CEREQ ici : <https://bit.ly/cereq062021>



À la Fab' Academy, les compétences d'aujourd'hui préparent l'industrie de demain



© Richard Simon

En se dotant d'un lieu de fusion de l'enseignement, de la recherche et du monde professionnel, le pôle formation de l'UIMM Pays de la Loire promeut la formation professionnelle 4.0, celle qui propose aux industriels d'aborder l'avenir en position de force. Fini les silos, avec d'un côté les entreprises avec leurs besoins, de l'autre des centres de formations avec leur catalogue et au milieu, souvent, une inadéquation préjudiciable à tous. **Place à ce que Richard Simon, le directeur général de la Fab' Academy, appelle l'usine-école, grâce à laquelle l'entreprise passe d'acheteur de formation professionnelle à acteur de la formation professionnelle.** « *Le premier capital de l'entreprise, c'est son capital humain. Dans un monde ouvert et en perpétuelle évolution, l'adéquation des compétences aux besoins de l'entreprise est plus que jamais nécessaire.* » L'analyse des attentes et de l'environne-

ment économique de l'industriel qui est en demande de talents « à jour » dicte la nature et le contenu des sessions à la Fab' Academy. « *Les industriels viennent construire les modules de formation avec nous. Nos coachs étant des actifs du secteur initiés à la transmission des savoirs, nous sommes tous connectés au marché du travail.* » C'est, pour Richard Simon, la meilleure façon de garantir l'employabilité des nouveaux entrants et du personnel en poste. C'est aussi le moyen de faire un sort à quelques clichés sur les métiers de l'industrie. Chaudronnier, soudeur, technicien de maintenance... hier dévalorisés, ils sont devenus des must et ceux qui les exercent des perles rares. « *En France, la culture diplômante et le cloisonnement sont encore très présents, regrette Richard Simon. Or, la technologie a révolutionné bien des professions. Big data, cobotique, à la Fab' Academy nous prouvons qu'il existe des solutions agiles pour des talents agiles, qu'ils soient apprentis ou ingénieurs. Autrefois, un socle de compétences restait valable une quinzaine d'années, aujourd'hui les*

connaissances se recyclent toutes les deux années et demie. Se former tout au long de sa vie n'est donc plus une option. » Les enjeux sont triples pour l'industrie : devenir attractive pour les jeunes générations, rester compétitive grâce à la montée en compétences de ses effectifs et assumer sa responsabilité sociale, notamment vis-à-vis des demandeurs d'emploi. « *Les services des ressources humaines vivent de profondes transformations. Ils doivent désormais parler prospective et envisager la formation continue non plus comme une charge, mais comme un investissement.* » Dans les Pays de la Loire, terre de sous-traitance et de PME/PMI, la Fab' Academy est au bon endroit. 1 500 apprentis et 800 ingénieurs s'y côtoient et, à la sortie, le taux d'employabilité est de 85 %. En outre, les « promos » comptent à présent 30 % de filles. De quoi rendre Richard Simon optimiste. « *Faire savoir que les métiers de l'industrie ont changé peut changer la société.* »

 www.formation-industries-paysde-la Loire.fr/

La ministre du Travail Elisabeth Borne en visite dans les locaux de l'Apec Pays de la Loire



© Apec

Le 6 septembre, Elisabeth Borne, ministre de l'Emploi du Travail et de l'Insertion, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Engagement, ont été accueillies à Nantes par Michèle Sallembien, déléguée régionale de l'Apec Pays de la Loire. Les deux ministres ont échangé avec les consultants, les équipes, les cadres et les jeunes diplômés présents. Aux côtés des acteurs de la région, elles ont rappelé la mobilisation commune en faveur de ces derniers, dont la situation reste préoccupante malgré la reprise du marché de l'emploi. Elisabeth Borne s'est félicitée du succès de l'opération #ObjectifPremierEmploi qui a permis à l'Apec d'accompagner l'insertion professionnelle de 50 000 jeunes

diplômés entre septembre 2020 et l'été 2021. Elle a annoncé le renouvellement du dispositif pour l'année à venir. Le plan jeunes de l'Apec offre aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des services et des conseils personnalisés. Un atelier collectif permet également à chaque participant de travailler son projet en bénéficiant des conseils d'un consultant, avec des exercices de mise en situation en interaction avec ses pairs. En Pays de la Loire, plus de 2 000 jeunes ont eu recours aux services de l'Apec et plus de la moitié a déjà participé aux ateliers #ObjectifPremierEmploi dans l'un des 50 centres Apec ou à distance 77 % des participants à l'atelier de juin dernier ont eu au moins un entretien de recrutement pour un CDD ou un CDI.

Elisabeth Borne s'est félicitée de la qualité du dialogue entre l'État et les partenaires sociaux qui a permis d'aboutir à la signature du 3^e mandat de service public de l'Apec pour la période 2022-2026.

Mandataires MEDEF

COMITÉ PARITAIRE RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES (APEC)

Marielle Deniau
MEDEF Mayenne

Benoît Barron
MEDEF Anjou

Julie Bouete
MEDEF Loire-Atlantique

Jean-Marc Laffay
MEDEF Sarthe

 www.apec.fr



¹ Le Conseil d'administration de l'Apec, association privée et paritaire, est composé de représentants des entreprises et des cinq centrales syndicales représentant les cadres salariés du secteur privé. Il fixe les orientations politiques nécessaires au fonctionnement de l'Apec, déclinées dans les régions, avec l'appui des comités paritaires régionaux.

Entrepreneurs et entreprises contributives, pour un avenir durable



© Zdeněk Macháček

Le 16 novembre prochain, le MEDEF Pays de la Loire, le MEDEF Anjou, FACE Angers Loire et les Dirigeants Responsables de l'Ouest Anjou Maine organisent à Angers une rencontre autour des entreprises contributives. Face aux défis sociétaux, environnementaux et technologiques, les entreprises doivent réinventer leur modèle d'affaire et leur système de management. Des dirigeants et dirigeantes évoqueront la mise en place d'actions concrètes et de bonnes pratiques, notamment autour des engagements sociétaux et environnementaux. Le concept d'entreprise contributive désigne en effet une entreprise qui, grâce à ses activités et à celles de son

écosystème, génère plus d'impacts positifs que d'externalités négatives, qu'elle fait d'ailleurs en sorte d'éliminer le plus possible. La notion d'entreprise contributive a notamment été reprise en mars 2018 par le think tank Terra Nova dans

Pourquoi et comment contribuer aux enjeux socio-environnementaux pour augmenter la valeur de votre entreprise ?

le cadre de la réflexion autour de la loi Pacte. Elle y est définie de manière plus précise : « *Soucieuse de la préservation et du renouvellement des ressources (humaines, naturelles, matérielles, financières...), l'entreprise contributive intègre à ses statuts la contribution qu'elle souhaite apporter aux enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Elle sollicite et encourage la contribution, l'implication, la participation et les initiatives de la part de ses collaborateurs.*

Elle adopte des modes de gouvernance partagés et modernes qui permettent d'associer les représentants des actionnaires et ceux des salariés aux organes de direction (conseils d'administration) et des représentants des autres parties prenantes aux organes d'orientation (comités de parties prenantes) ».

**16 novembre
18h - Angers**

À VOS AGENDAS !

Le lieu et le programme de la rencontre autour des entreprises contributives ligériennes, organisée par le MEDEF Pays de la Loire, le MEDEF Anjou, FACE Angers Loire et les Dirigeants Responsables de l'Ouest Anjou Maine seront communiqués prochainement. Pour en être informé(e) ou pour tout autre renseignement :

Jean-Baptiste Drouet
Coordinateur régional formation professionnelle et emploi Medef Pays de la Loire
jbdrouet@medef-paysdelaloire.fr



FARE : la stratégie RSE de la branche Propreté



Le Fare Propreté (fonds d'action et de ressources de la branche propreté) est un fonds d'innovation dont la vocation est d'accompagner et de soutenir le développement économique et social des entreprises de propreté. RSE, image et réputation, ressources humaines, valorisation des métiers et des compétences, relations avec les clients privés et publics, développement de nouveaux marchés, professionnalisation des chefs d'entreprises et des salariés, santé et sécurité au travail, diversité... : autant d'enjeux pour les entreprises du secteur auxquelles le Fare Propreté apporte des

réponses. Financé par une contribution propre, il construit et pilote des actions concrètes sur plusieurs thématiques : RSE, santé et sécurité au travail, diversité ou encore insertion par l'économie. Sur la base des conclusions de l'enquête réalisée en 2018 sur les dynamiques RSE des entreprises concernées, la branche Propreté a adopté une nouvelle stratégie pour développer et faire connaître l'impact positif de la propreté. Cette stratégie se décline en trois axes :

- agir pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des femmes et des hommes de la propreté,
- agir pour un environnement préservé,
- agir pour satisfaire les clients, garantir l'hygiène et la sécurité sanitaire des lieux de travail et de vie, favoriser le bien être, la qualité de vie au travail des utilisateurs et la performance globale du client, faire reconnaître la contribution de la profession aux enjeux de la société.

Stratégie RSE de la Fédération des entreprises de la propreté : bit.ly/RSEproprete

Référentiel RSE des entreprises de propreté articulé autour de 18 enjeux RSE, outil d'accompagnement pour aider les entreprises de propreté à progresser et promouvoir les enjeux du secteur auprès des acheteurs de propreté, privés comme publics :

www.monde-proprete.com/referentiel-rse-entreprises-de-proprete

Formations opérationnelles individuelles et animation inter-entreprise en région (club RSE) : www.monde-proprete.com/mobilite

Laurent Léthorey
Délégué régional Bretagne, Pays-de Loire, Basse-Normandie, Centre Val de Loire
Tél. 06 83 71 81 14
l.lethorey@fare-proprete.fr
fare.asso.fr

Global Compact : le Mouvement des Entreprises de France s'engage !

Par Jean-Baptiste Drouet



Réseau France

Le 31 janvier 1999, au Forum économique mondial de Davos, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, émet pour

la première fois l'idée d'un Pacte mondial. Le Global Compact est lancé en juillet 2000 en réponse à cet appel. Entreprises, organisations à but non lucratif et agences des Nations Unies se rassemblent autour de dix principes universellement reconnus qui fournissent un cadre d'engagement volontaire pour les organisations qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale. Vingt ans plus tard, le Global Compact des Nations Unies est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable. Il regroupe plus de 13 000 participants dans 170 pays et près de 70 réseaux locaux dans

le monde assurant une relation de proximité avec les membres, ainsi qu'une mobilisation nationale. Le Global Compact est également le

Depuis 2017, le MEDEF et Global Compact renforcent leur coopération et la mettent au service du développement de la Responsabilité sociale des entreprises françaises (RSE)

point de départ pour toute organisation qui cherche à soutenir les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par l'ONU, lesquels proposent un agenda universel à atteindre d'ici à 2030 pour construire un monde plus durable et inclusif.

Les entreprises et les organisations à but non lucratif ont un rôle essen-

tiel à jouer dans la construction de sociétés plus stables, inclusives et durables. Leurs salariés, clients, fournisseurs et sous-traitants sont de plus en plus vigilants quant à leur exemplarité et les invitent à faire preuve de responsabilité dans leurs stratégies et leurs opérations, domaines clés du Global Compact. En rejoignant ce pacte mondial, elles peuvent contribuer au cadre d'engagement universel de l'ONU (internationalement reconnu) et soutenir ses objectifs, tout en profitant d'un réseau stimulant. Relai local officiel, le Global Compact France anime au quotidien un réseau composé de 1 300 organisations membres. Il est reconnu pour la qualité de ses services et a reçu en 2014, 2015, 2016 et 2017 le prix des meilleurs réseaux locaux, décerné par ses pairs.

www.globalcompact-france.org



Le Mouvement des entreprises de France est membre du Global Compact depuis mai 2017. Depuis lors, le MEDEF et le Global Compact travaillent de concert avec, en ligne de mire, les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU.

Le MEDEF est notamment partenaire du Tour de France, ce qui lui permet de promouvoir la RSE auprès des TPE-PME dans les territoires.

Il est aussi partenaire de la diffusion du baromètre « ODD et entreprises françaises », publié par la France, en lien avec PwC France et Afrique francophone. Ce baromètre vise à mieux

connaître le niveau d'appropriation des ODD par les entreprises françaises.

Particulièrement riche pour élaborer la feuille de route de la France destinée à mettre en œuvre les ODD, la collaboration entre le MEDEF et Global Compact s'est traduite dans les engagements pris pour la communauté des entreprises. La contribution des entreprises est en effet essentielle à la réussite de l'Agenda 2030, adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, le 25 septembre 2015, et qui vise à « éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète ». Pour les entreprises, la mise en œuvre des 17 ODD est synonyme de défis autant que d'opportunités. Le MEDEF s'engage donc pour les aider à s'approprier et à atteindre ces objectifs.

En application des engagements du monde économique dans le cadre de la feuille de route de la France, et en lien avec ses parties prenantes, le MEDEF entend poursuivre et renforcer son action :

- informer et sensibiliser les entreprises françaises et leurs représentants sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;
- accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'atteindre les 17 objectifs ;
- contribuer à l'élaboration de la norme au service d'une croissance responsable, en prenant part au débat public et en présentant des propositions concrètes.

Retrouvez ici le document des engagements du MEDEF dans le cadre du Global Compact : bit.ly/COEglobalCompact

La présente communication sur l'engagement du MEDEF est la première depuis son adhésion au Global Compact, en mai 2017. Elle porte sur la période s'étendant de juin 2017 à décembre 2019. Prochaine communication attendue : le 11 mai 2022.

150 dirigeants lancent la Convention des Entreprises pour le Climat

Par Jean-Baptiste Drouet



Ils et elles sont issus des univers de la construction, de la culture, de l'alimentation, de l'énergie et sont chargés par la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) d'établir un plan d'actions pour réduire les gaz à effet de serre émis par leurs activités. Les 150 dirigeants et dirigeantes d'entreprises « enrôlés » se disent prêts à convaincre les acteurs des secteurs qu'ils représentent de leur emboîter le pas.

La CEC est née d'un constat : l'urgence nous impose de prendre le temps pour imaginer, concevoir et mettre en œuvre des solutions capables de résoudre la dissonance entre effondrement écologique et priorités économiques. Il y a vingt ans émergeait la transformation numérique, on expliquait alors aux entreprises qu'il fallait s'adapter ou mourir. La transformation climatique est plus pressante, plus profonde, plus complexe à mettre en œuvre et ne peut être réussie que dans la coopération. Sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat, huit mois durant, en utilisant le langage des entrepreneurs, celui des faits, des chiffres, des perspectives, les participants à la CEC vont vivre une traversée originale et inédite, et tenter de répondre à trois questions :

1. Que se passerait-il si les décideurs économiques avaient et prenaient le temps de comprendre notre dette écologique aussi bien qu'ils maîtrisent leur compte d'exploitation ?

2. Que se passerait-il si l'on engageait l'intelligence collective de tous les secteurs de l'économie pour revoir l'ambition environnementale que chacun porte individuellement ?
3. Que se passerait-il si l'on donnait la priorité à l'invention d'un futur désirable et soutenable pour la prochaine décennie plutôt qu'à la recherche d'une rentabilité maximale pour le prochain trimestre ?

Des feuilles de routes pour que les entreprises réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030 : avec la Convention des Entreprises pour le Climat, embarquement pour un voyage de réconciliation de l'économie et du vivant

Pour sa session inaugurale, la CEC s'est réunie du 9 au 11 septembre dernier sur le campus de l'ESTP Cachan. Tous les participants ont vécu la même « claque climatique » indispensable pour se mettre au diapason et être à la hauteur des enjeux environnementaux. Cette première session a proposé un large panorama d'interventions, animées par des scientifiques, des économistes et des conférenciers. Les participants en sont ressortis avec le sentiment qu'un collectif était en train de se former et qu'ils avaient hâte de se retrouver. Les sessions suivantes seront consacrées à l'élaboration de solutions applicables à l'échelle de l'entreprise et de son écosystème, préalable essentiel pour ensuite concevoir des propositions à l'attention du monde politique.



« Il est devenu réalité ce rêve un peu fou d'une Convention des Entreprises pour le Climat. Le défi est toujours énorme, mais le constat est posé et l'envie d'agir décuplée. Cette fois-ci, la course est bel et bien lancée ! Nous avons tous cette envie d'agir collectivement, amorcer une transition ambitieuse, avec une ouverture d'esprit et de cœur ».

Eric Duverger
fondateur de la Convention des entreprises pour le climat (CEC)




« L'humanité est désormais au pied du mur et nous n'avons plus le choix. Nous devons agir individuellement et, plus largement, au niveau de chacune de nos entreprises en imaginant d'autres types de croissances soutenables. Nous devons corriger la trajectoire dès maintenant pour pouvoir nous projeter dans un monde supportable. La bonne nouvelle est que les actions ambitieuses que nous devons prendre entre maintenant et 2030 peuvent nous éviter de franchir la majorité des "points de bascules" au-delà desquels les phénomènes climatiques deviendraient incontrôlables. Alors, saisissons vite cette chance de pouvoir encore agir ! »

Jean-Paul Chapron
président de ASI, vice-président de la Commission RSE et engagement sociétal du MEDEF Pays de la Loire

CEC

LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES ENGAGÉES

Abalone	Ecov
ASI	Groupe Briand
B-Side	Wilcom
Connexion	Faguo
Daxium	Monroc
	Equium

 cec-impact.org
Twitter : @CEC_impact

Transition écologique : la Fédération bancaire française (FBF) épaula les entreprises

Par Valérie Tamagny-Ferrier, FBF



© FBF

La plupart des grandes banques françaises ont pris des engagements forts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs massifs, de long terme, qui interrogent la pratique du métier de banquier et imposent d'accompagner les clients en proximité. Présentes dans les initiatives collectives et les groupes de travail consacrés à l'amélioration de la gestion du risque climatique, les banques sont engagées dans une démarche globale et proactive, en lien avec les régulateurs et superviseurs européens, tels que l'ACPR, l'ABE, la BCE. Les six grandes banques françaises et la FBF ont signé les *Principes pour une banque responsable* de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Ces

politiques globales se déclinent au sein des établissements. **Quatre banques françaises sont ainsi dans le top 10 du marché des prêts verts/durables et dans le top 15 du marché des obligations durables.** En même temps, les banques françaises dimi-

Les banques, en tant que financeurs de l'économie, (62% des crédits aux entreprises sont des crédits bancaires) jouent un rôle central dans la transition écologique

nuent progressivement leur soutien aux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, en adoptant des politiques contraignantes qu'elles mettent en œuvre dans une discussion intense avec les entreprises. Les premiers résultats sont là :

- l'exposition du portefeuille des banques françaises au charbon représente moins de 0,2 % de leur portefeuille corporate ;

- le financement du secteur renouvelable a atteint plus de 41 milliards d'euros en 2019, soit +57 % en l'espace de trois ans, une croissance supérieure à celle des renouvelables sur la même période (+26 %).

En quelques années, les banques françaises ont montré leur désengagement massif des activités liées au charbon, ne maintenant leurs financements qu'aux producteurs d'électricité engagés dans une transition écologique rapide. Parallèlement à cela, elles favorisent l'essor du domaine des énergies renouvelables, avec une augmentation de leurs engagements en propre supérieure à la croissance du secteur. Un secteur porté par des ressources bancaires croissantes pour lequel il n'y a donc pas de difficultés de financement. Dans les Pays de la Loire, en particulier à travers l'action des commissions RSE, le Comité des banques développe des actions de promotion de leur accompagnement sur le terrain, en veillant à la valorisation des nouvelles compétences que requiert l'exercice du métier de banquier en matière de finance responsable.

Décarboner, une nécessité



Aujourd'hui, très légitimement, chacun attend des entreprises une politique RSE sérieuse et approfondie. Chez ENGIE Solutions, nous répondons quotidiennement à ces attentes

et nous nous efforçons, chaque jour, d'aller au-delà, pour nous-mêmes et pour nos parties prenantes. Nous le savons, le secteur privé est au cœur de la course contre le changement climatique. À ce titre, la décarbonation est un défi tant technique, qu'économique pour les entreprises. Elles doivent faire évoluer et transformer leur outil et leur processus de production, afin que la hausse moyenne des températures soit limitée à 1,5° C. Pour ce faire, nous les accompagnons dans leur transition

vers la décarbonation, de sorte qu'elles puissent concilier performance économique et impact positif sur la société et l'environnement.

Nos objectifs ? Tendre vers la sobriété énergétique en consommant moins d'énergie et en la consommant mieux, notamment grâce à la production à partir de matières recyclées, de ressources renouvelables, grâce à la proximité, à la récupération et via des procédés plus efficaces.

 www.engie-solutions.com/fr

Promulgation de la loi visant à réformer la santé au travail

Par Frédérique Barbeau



Pour la première fois, un accord national interprofessionnel (ANI), en l'occurrence celui du 9 décembre 2020 portant sur le renforcement de la prévention en santé au travail (cf. magazine n°15 p.24), a été transposé en texte de loi. Loi adoptée fin juillet et promulguée le 2 août dernier. Elle compte 29 articles et devrait entrer en vigueur le 31 mars 2022. De nombreux décrets d'application, aussi importants que la loi elle-même compte tenu de leurs enjeux, ont été discutés courant septembre. Il s'agit en effet de passer d'une culture de la réparation à une culture de la prévention en agissant en amont, afin d'éviter les désinsertions professionnelles et les ruptures de parcours. Cet été, profitant de la REF21, Diane Duperrois et Jean-Luc Monteil, les deux négociateurs de l'ANI pour le MEDEF, ont convié Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, à un échange autour de cette loi. Plusieurs points sont à retenir :

- Le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) devient un levier pour renforcer la prévention des risques professionnels et un outil de traçabilité collective. Les entreprises de moins de 50 salariés n'auront pas l'obligation d'élaborer un programme annuel de prévention des

risques professionnels. Pour ces dernières, l'évaluation des risques professionnels devra déboucher sur la définition d'actions de prévention, la liste de ces actions étant consignée dans le DUERP et ses mises à jour. Une conservation successive du document devra se faire pour assurer la traçabilité collective des expositions. Pour garantir cette conservation, un amendement du Sénat prévoit le dépôt dématérialisé du DUERP et de ses mises à jour sur un portail numérique géré par les organisations d'employeurs.

Examinée puis adoptée par les parlementaires fin juillet, la loi relative au renforcement de la prévention en santé au travail a été promulguée le 2 août 2021 et publiée au Journal Officiel

- Autre disposition essentielle reprise de l'ANI, la définition d'une « offre socle » des services proposés aux entreprises par les SPST (Services de prévention et de santé au travail, ex-SST). Elle devra couvrir l'ensemble des missions prévues par le Code du travail en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle. Cette offre fera l'objet d'une procédure de certification et d'agrément et son coût devra être maîtrisé.

L'accord prévoit une nouvelle collaboration avec la médecine de ville afin de s'assurer de l'effectivité du service. Le texte voté par les par-

lementaires devrait permettre un décloisonnement entre les univers de la santé, santé au travail, médecine de ville et santé publique. Cela passera par la mise en place du Médecin Praticien Correspondant (MPC) et par le recours à des infirmiers de santé au travail et en pratique avancée. La loi en profite pour réorganiser la gouvernance de la santé au travail en adaptant l'organisation interne des SPST et en élargissant les conditions dans lesquelles le médecin du travail peut déléguer une partie de ses missions à d'autres membres de l'équipe de santé. Les médecins de ville pourront ainsi contribuer au suivi médical des travailleurs, tandis que le statut d'infirmier en santé au travail est consacré au niveau de la loi.

Les mesures du texte doivent s'appliquer au plus tard avant avril 2022. Différentes dates butoirs ont été fixées par le Sénat, notamment au 1^{er} octobre 2022 pour le passeport prévention, au 1^{er} janvier 2023 pour le médecin praticien correspondant et au 1^{er} janvier 2024 pour le volet relatif à la santé au travail du DMP.

 www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043153878/

Rendez-vous

AGENDA SOCIAL

Agirc-Arrco : un avenant en cours de signature.

Dans le cadre de l'agenda économique et social paritaire :

- évaluation de l'ANI du 17 février 2012 sur la modernisation du paritarisme,
- évaluation de l'ANI du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des groupes de protection sociale.

Dans l'actualité : loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

À venir : projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022.



La réforme de l'Assurance chômage appliquée progressivement

Par Frédérique Barbeau



© Patrick Perleins

Le 8 septembre dernier, à l'issue du séminaire de rentrée du gouvernement, à l'Élysée, Jean Castex l'a affirmé : la réforme de l'Assurance chômage, qui a été suspendue en raison de la crise de la Covid-19, est « absolument indispensable » et sera progressivement appliquée au long des mois d'octobre et novembre de cette année. Le Premier Ministre a présenté cette réforme comme l'une des réponses aux difficultés de recrutement et visant « à remettre de l'ordre dans un régime fondamentalement utile mais dont les règles ont progressivement dérivé ».

De son côté, le MEDEF a plaidé pour que les nouvelles règles de calcul du montant de l'allocation chômage entrent bien en vigueur le 1^{er} octobre. Cette première mesure phare permettra de corriger un système d'indemnisation devenue absurde puisque, dans certains cas, travailler rapporte moins que ne pas travailler. S'il est vrai que l'on traverse une crise économique et sociale terrible, il n'en demeure pas moins que les comptes de l'Unédic

sont déficitaires de 17 milliards d'euros et que des centaines de milliers d'emplois ouverts par les entreprises ne trouvent pas preneur, alors non seulement la réforme se justifie, mais elle est même urgente.

Premier pas vers un marché du travail plus fluide, la réforme de l'Assurance chômage sera appliquée entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre 2021

Deux autres mesures de la réforme devraient être mises en œuvre au 1^{er} décembre 2021. Il s'agit de la dégressivité des allocations chômage pour les plus hauts revenus et des conditions d'ouverture de nouveaux droits. L'application de ces deux derniers volets est soumise à une « clause de retour à meilleure fortune » avec la prise en compte de deux indicateurs de situation économique : l'évolution du nombre de

demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A et le niveau des embauches. En combinant ces deux indicateurs, l'amélioration du marché du travail sera constatée s'il on enregistre une baisse de 130 000 demandeurs d'emplois de catégorie A sur six mois consécutifs et si le nombre de déclarations d'embauches (en contrat de plus d'un mois, hors intérim) dépasse 2,7 millions sur les quatre derniers mois.

L'entrée en vigueur du bonus-malus sur les contrats courts, quatrième mesure de la réforme de l'Assurance chômage, ne serait effective qu'à partir du 1^{er} septembre 2022. Au MEDEF, nous continuons de nous opposer à ce dispositif qui se justifie d'autant moins qu'il risque de pénaliser les secteurs les plus fragilisés par la pandémie, notamment le tourisme et la restauration. Pour rappel, l'idée est d'augmenter la cotisation des entreprises qui utilisent les contrats courts de 4,05 % à 5,05 %, tandis que les « bons élèves » connaîtraient une baisse pouvant aller jusqu'à 3 %.

 www.unedic.org

Relance, sortie de crise : ce que l'Urssaf peut faire pour vous

Par Jean-Marie Guerra, directeur général de l'Urssaf Pays de la Loire



© J.-M. Guerra

Pendant la période de crise sanitaire, le réseau des Urssaf a joué pleinement son rôle d'amortisseur économique

et social. Dès mars 2020, l'Urssaf s'est mobilisée en soutien de la trésorerie des entreprises et des travailleurs indépendants, tout en garantissant le financement de la protection sociale. Les reports de cotisations ont été possibles pour les entreprises. Une suspension des prélèvements de cotisations pour les travailleurs indépendants a également été mise en place. En complément, les entreprises les plus fragilisées par la crise ont pu bénéficier d'exonérations de cotisations ainsi que d'aides au paiement. Ainsi, ce sont près de 2,5 milliards d'euros de cotisations qui ont été reportées.

Aujourd'hui, l'Urssaf poursuit sa mission et constitue l'un des maillons majeurs du dispositif de relance et de la reprise économique, au travers du déploiement de mesures conçues spécifiquement pour accompagner les entreprises et les travailleurs indépendants dans la phase de sortie de crise. Pour permettre le remboursement des cotisations reportées, des échéanciers de paiement sont proposés aux entreprises depuis février 2021. Ces échéanciers, progressifs, négociables, doivent correspondre à leurs capacités de trésorerie. L'objectif est d'adapter les solutions à la situation de chacun, afin de ne pas fragiliser la reprise de l'activité. L'enjeu commun reste de favoriser la croissance en donnant du temps aux entreprises dans le cadre d'une construction de solutions individualisées et partagées.

ÉTAPE 1

Prenez connaissance de l'échéancier proposé par l'Urssaf

L'échéancier proposé par l'Urssaf correspond aux cotisations dues par votre entreprise. Une proposition d'échéancier est à votre disposition sur votre espace en ligne (un flyer explicatif est disponible) :

www.urssaf.fr

ÉTAPE 2

Ajustez si besoin la proposition de l'Urssaf à votre capacité en matière de trésorerie

Pour ajuster la proposition de l'Urssaf à votre capacité en matière de trésorerie, un tutoriel peut vous guider :

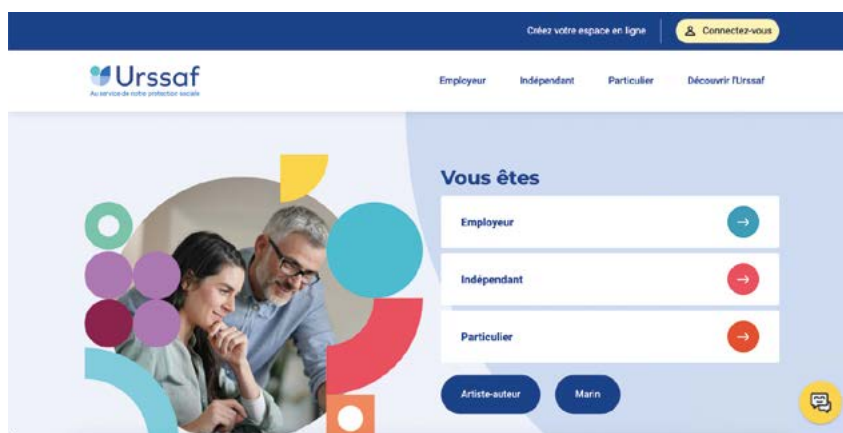
bit.ly/3EhdpxX



ÉTAPE 3

Choisissez votre moyen de paiement

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, vous n'aurez aucune démarche à faire. Dans le cas contraire, vous pourrez effectuer par télépaiement les paiements proposés pour les dates et montants mentionnés sur l'échéancier, en accédant à la rubrique « Paiement de mon délai » dans votre espace en ligne.



MISSIONS RÉGALIENNES ET MANDATS

Dîner-débat à Nantes avec Action Logement



Le 20 septembre dernier, **Nadia Bouyer**, directrice générale d'Action Logement Groupe, et **Olivier Rico**, directeur général d'Action Logement Services, sont venus à la rencontre des acteurs du logement en Pays de la Loire. Après une introduction de **Philippe de Clerville** et une présentation de la région par **Jacques Bodreau**, président du Ceser, les échanges avec les mandataires MEDEF, actifs au sein des conseils des différents acteurs ligériens et qui œuvrent pour le lien emploi-logement, ont été l'occasion de présenter les enjeux pour Action Logement : **construire plus et mieux, renforcer l'accompagnement des bénéficiaires, soutenir la vitalité des territoires**. A suivi la signature d'une convention avec les bailleurs sociaux pour le déploiement de **AL'in**, une plateforme 100 % digitalisée rassemblant les offres de logements destinées aux salariés des entreprises. La journée s'est conclue par la visite d'un chantier LNH dans la métropole nantaise.

al-in.fr/#/deco
www.actionlogement.fr/pays-de-la-loire

Mandataires Comité régional Action Logement (CRAL)

Philippe de Clerville (MT44), président, Christophe Desfossés (MT 44), Sophie Georger-Ménereau (MT 85), Fabrice Girardeau (MT 85), Béatrice Gruau Racine (MT 53), Jean-Christophe Louvet (MT Anjou / FRTP PDL), Régis Rousseau (FFB PDL), Stéphane Vachot (MT 72).

Calendrier statutaire 2022

BUREAU <i>Réunion à 18h puis dîner</i>	CONSEIL D'ADM. <i>Accueil à 9h30, réunion de 9h45 à 12h30 puis déjeuner</i>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Jeudi 13 janvier		
	Jeudi 3 février	
Jeudi 17 mars		
	Jeudi 7 avril	
		Jeudi 2 juin
Jeudi 15 septembre		
	Jeudi 13 octobre	
Jeudi 24 novembre		
	Jeudi 8 décembre	

Agefasup

Jean-Pierre Château (FFB) succède à Eva Grignon (FRTP) et rejoint Gérald Noc (Syntec), Christophe Coutansais (MT 85), Gaël Garandeau (Syntec), Stéphane Lepron (MPDL), François Ménard (Polyvia) et Maxime Turc (UIMM).

Transitions Pro

Maxime Brochard (MT85 et UIMM) et Jean-Baptiste Drouet (MPDL) rejoignent Xavier Doussin (MT 44 et France Chimie), Cécile Dudit Fresne (MT du Pays Choletais), Valentine Duport (MT Mayenne), Stéphane Lepron (MPDL), Jean-Christophe Limousin (UTPL), Jean-Noël Naulleau et Flavien Rousseau (UIMM).

Comité paritaire régional de l'Association pour l'emploi des cadres (CPR APEC)

Marielle Deniau succède à Jean-Pierre Claret (MT 53). Elle rejoint Benoît Barron (MT Anjou), Julie Bouete (MT 44) et Jean-Marc Laffay (MT 72).

Comité régional Action Logement (CRAL)

Fabrice Girardeau (MT 85) succède à Francis Frouin (MT 85). Il rejoint Philippe de Clerville (MT 44), Christophe Desfossés (MT 44), Sophie Georger-Ménereau (MT 85), Jean-Christophe Louvet (MT 49 et FRTP PDL), Béatrice Racine (MT 53), Régis Rousseau (MT 49 et FFB PDL), Stéphane Vachot (MT 44).

Filiales ESH et In-Li d'Action Logement Immobilier

Auparavant, les MEDEF territoriaux désignaient les mandataires via le MEDEF national. Depuis le premier trimestre 2021, la procédure est modifiée et les désignations sont maintenant faites auprès d'Action Logement par les MEDEF régionaux, sauf en ce qui concerne les présidences.

Coop Logis

Renouvellement des mandats de Stéphane Breton (MT 53), Marc Marin (MT 53), Joël Babin (MT 53). Stéphane Breton est élu président.

La Nantaise d'Habitation

Renouvellement d'Antoine Guyot (MT 44).

Podeliha

Renouvellement partiel) : Nelly Muller (MT Anjou) et Stéphane Breton (MT 53).

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire (CRSA) de l'ARS

Titulaire : Mathieu Verger (MT du Pays choletais)
 Suppléant 1 : Pierre-Marie Viaud (MT 44)
 Suppléant 2 : Norbert Padilla (MT 72)

Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT)

Titulaires : Frédérique Barreau (MPDL), Benjamin Traché (UIMM PDL), Jean-Pierre Château (FFB PDL), Eva GRIGNON (FRTP PDL)
 Suppléants : Jean-Baptiste Drouet (MEDEF PDL), Gérard Lequeux (MT 44), Jean-Christophe Limousin (UTPL), Flavien Rousseau (MT72 et UIMM).



MEDEF territoriaux


MEDEF Anjou
MEDEF du Pays Choletais
MEDEF Loire-Atlantique
MEDEF Mayenne
MEDEF Sarthe
MEDEF Vendée


Organisations professionnelles


Comité régional de la Fédération bancaire française
CRCC Ouest Atlantique (Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes)
FEP (Fédération des entreprises de propriété) Région Ouest
FFB Pays de la Loire (Fédération française du bâtiment)
FHP Val de Loire Océan (Fédération de l'hospitalisation privée)
France Chimie Ouest Atlantique
FRTP des Pays de Loire (Fédération régionale des travaux publics)
Polyvia (Union des transformateurs de polymères)
Prism'Emploi (Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi)
SYNTEC - Délégation régionale
UIMM Pays de la Loire (Union des industries et métiers de la métallurgie)
UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction)
UTPL (Union des transporteurs Pays de la Loire - FNTR et FNTV)


Partenaire



168 route de Saint-Joseph
44300 Nantes 

02 40 20 40 36 

medef@medef-paysdelaloire.fr 

www.medef-paysdelaloire.fr 

@MedefPDL 

medefpdl 

MEDEF Pays de la Loire 